

H I S T O I R E

de

Sainte-Anne-sur-Rance

La VILLE-ès-NONNAIS

Abbé AUFFRET

Recteur

1957

Abbé AUFFRET

LA VILLE-ÈS-NONNAIS

1957

LA VILLE-ÈS-NONNAIS

*Beaucoup de Bretons ignorent tout
de la Bretagne, parce qu'ils ne savent
pas l'histoire de leur pays : c'est leur
plus grande faiblesse.*

Mgr DUPARC.

IMPRIMATUR
Rennes, le 15 août 1957.
A. MARTIN, v. g.

PRÉFACE

Sainte-Anne-sur-Rance, La Ville-ès-Nonais!... Lorsque je lus, pour la première fois, ce nom, je flairai tout de suite une curieuse odeur monastique.

Et ce n'était pas sans raison. Nous avons, en ce coin de la vallée célèbre de la Rance, toute une collection de souvenirs monastiques.

C'est d'abord le grand Saint Suliac, dont le nom est entouré depuis bien longtemps de sympathiques légendes.

Puis ce sont les moines de Saint-Florent. Comme beaucoup de leurs confrères d'au-delà la Loire, ils vinrent en Bretagne ramener le flambeau de la vie monastique, que les invasions normandes et les ravages qui les accompagnèrent avaient presque entièrement éteint.

Et voici les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, devenus dans la suite Chevaliers de Rhodes, puis de Malte. Leur établissement sur les bords de la Rance eut son heure de prospérité et d'importance.

Les moniales bénédictines du Nid-de-Merle ou de Saint-Sulpice-la-Forêt eurent, elles aussi, en ce lieu prédestiné, un prieuré qui subsista longtemps, pour le plus grand profit spirituel et même temporel du pays.

De tous ces établissements, il subsiste à peine quelques vestiges au sol, quelques souvenirs, plus ou moins vagues, parmi les habitants du coin, quelques rares documents épars ici ou là.

M. l'abbé Auffret, recteur de la Ville-ès-Nonais, à peine arrivé en ce poste, prit soin de rassembler, non seulement les renseignements que purent lui fournir les études notariales, les archives familiales, les registres paroissiaux, les traditions orales,... mais jusqu'aux vestiges matériels, trop rares, hélas! du passé.

Il nous livre, dans les pages qu'on va lire, le résultat de ses patientes recherches, de ses infatigables investigations.

Notons qu'elles ont porté, en plus des établissements religieux, sur tout ce qui a pu donner à ce coin de terre un peu de relief, d'illustration au cours des siècles. De là, des notices plus ou moins étoffées sur les familles notables, sur leurs châteaux ou manoirs, sur les personnages dont il reste quelque trace dans l'histoire générale ou locale.

Nous avons donc ici un aperçu, aussi complet que possible, de ce qui peut intéresser dans l'historique d'une petite localité rurale de notre pays breton.

Après avoir dépendu pendant de longs siècles, au temporel comme au spirituel, de Saint-Suliac, la Ville-ès-Nonais finit par acquérir une complète indépendance, comme paroisse et comme commune. Ce ne fut pas sans luttes et sans difficultés, comme c'est la coutume en pareil cas.

Le récit des vicissitudes diverses qui marquèrent la conquête de l'autonomie, des notes fort intéressantes sur les événements paroissiaux ou communaux survenus depuis lors, terminent le travail de M. l'abbé Auffret, travail écrit dans un style savoureux et parfois humoristique.

Nous ne doutons pas que son œuvre soit très appréciée par ceux qui portent intérêt à l'histoire régionale ou locale. Comme il serait à souhaiter qu'il se trouvât beaucoup de recteurs ou de curés capables de nous donner des études du même genre sur leurs paroisses! Bon nombre d'entre elles ont eu un passé dont le souvenir ne devrait pas être perdu. Si le recteur de Sainte-Anne-sur-Rance de la Ville-ès-Nonais a pu rassembler d'aussi nombreux et aussi intéressants renseignements sur sa petite paroisse et nous donner une précieuse notice, il serait fort possible d'arriver ailleurs à un résultat analogue, si l'on avait, comme M. l'abbé Auffret, le goût de l'étude et l'amour passionné de son pays.

Nous lui souhaitons de nombreux lecteurs et, si possible, de plus nombreux imitateurs.

Dom Alexis PRESSE,
Abbé de Boquen.

TABLE DES CHAPITRES

L'habitude est de donner le plan après l'ouvrage. La préface de Dom Alexis, auquel nous rendons nos respectueux hommages, vous ayant ouvert l'appétit, nous préférons vous présenter tout de suite le menu.

Préface, par Dom ALEXIS.....	9
Table des chapitres.....	13
Avertissement	15
Le Clos-Poulet	17
Ethnographie du Clos-Poulet	21
Saint Suliac et quelques légendes	26
Bénédictins de Saint-Florent	31
Les Sablons	34
Port-Stablon ou Port-Saint-Jean	36
Le Nid-de-Merle	41
Sainte-Marie-des-Sablons	45
Pont-Livard et la Saurais	53
Doslet	55
L'Escure	59
La Haute-Motte	61
La Moinerie	63
Manoir des Préaux	66
Manoir de la Baguais	69

Manoir du Vaudoré	72
Manoir de Vaubœuf	76
La Campagne	82
Des Croisades à la Révolution	86
Période révolutionnaire	94
Agrandissement de la Chapelle Sainte-Anne	99
Erection de la Paroisse	102
Transformation de la Chapelle en Eglise	108
Le Cimetière	111
Le Presbytère	112
Séparation civile	115
Vicariat	118
Le Clocher	121
Bénédiction de l'Eglise et Jubilé	123
Passage de Napoléon III à Doslet	124
Les Cloches	127
Guerre de 1870 et Camp de Conlie	130
Les Inventaires	132
Les Ecoles	135
Les Calvaires	137
Les Guerres mondiales	140
Consécrations	143
Aménagements	146
Démographie	148
Le Clergé	150
Les Maires	152
Costumes	153
Epilogue	156

AVERTISSEMENT

« Courre et châ, ça n'avance pas », dit un vieux proverbe local. Et c'est vrai, même en histoire. Ne commettez donc pas l'erreur des amateurs de romans qui lisent le dénouement avant l'intrigue. Commencez à la première page, et vous comprendrez mieux le pourquoi des faits, qui naturellement s'enchaînent.

Ce résumé d'histoire, nous l'avons glané dans bien des coins, et parfois ligne par ligne. Voici les principales sources où nous avons puisé : *Pouillé historique du Diocèse de Rennes*, par Guillotin de Corson; le *Département d'Ille-et-Vilaine*, par Banéat; *Histoire et Panorama d'un Beau Pays*, par Bertrand Robidou; le *Clos-Poulet*, par Dagnet; *Histoire de Bretagne*, par divers auteurs; *l'Abbaye de Saint-Sulpice*, par Dom Anger; *Mémoires de Duguay-Trouin*; *Notes de M. Buet*; *Archives départementales*, de l'Archevêché, des Frères des Ecoles chrétiennes, de La Ville-ès-Nonais, de Saint-Suliac, de Saint-Malo, de Châteauneuf; registres de l'état civil des mêmes paroisses et de Saint-Coulomb, de Bonaban (La Gouesnière), de Saint-Servan; et surtout trois cents vieux documents environ : lettres, aveux, contrats, testaments. Ce sont les bribes, squelettiques et rongées par les

mites, tirées de ces tombeaux poussiéreux qui nous ont fourni les plus précieux renseignements, nous permettant ainsi de combler bien des lacunes et même de corriger certaines erreurs.

Malgré ces recherches minutieuses, nous ne prétendons nullement avoir écrit une œuvre complète et impeccable. Cependant nous nous permettrons de réfuter par avance deux critiques probables.

Les « érudits ès sciences historiques » nous reprocheront de ne pas citer les références pour chaque énoncé. Ils nous feront certes beaucoup d'honneur en lisant notre prose; mais nous leur demanderons de bien vouloir nous excuser d'avoir pensé aux lecteurs auxquels cet ouvrage est destiné, et qui auraient trouvé rébarbatives ces continuelles références qui coupent le récit et allongent le texte, et que nous avons préféré grouper ci-dessus.

Les « ignares ès sciences historiques », habitués à l'histoire tronquée ou falsifiée pour les besoins d'une cause, nous accuseront peut-être de partialité au point de vue religieux et breton. Nous leur répondrons ceci : il est bien avéré que « ce sont les vieux moines celtes qui ont fondé la Nation bretonne » et que nos ancêtres étaient pétris de foi chrétienne et de patriotisme breton. Or nous avons un trop sincère souci de la vérité pour l'altérer, une trop profonde estime de nos pères pour cacher leurs vertus, trop de leur sang dans les veines pour ne pas chanter avec eux : « Catholiques et Bretons toujours! » Notre conscience nous demande donc de laisser parler les textes et les faits eux-mêmes, sans les dénaturer dans nos commentaires succincts. Cela en fera peut-être tiquer... Tant pis! « Quic en groingne, ainsy sera! »

LE CLOS-POULET

Le Clos-Poulet ou Pays d'Aleth est ce petit coin de Bretagne compris entre Saint-Malo et Dol, « clos » par la mer, la Rance, les marais de Châteauneuf et de Dol.

Ce pays, où l'amplitude des marées est la plus forte d'Europe, a été et reste toujours sujet à des modifications terrestres et marines. Cependant les cataclysmes et les raz de marée dont parlent certains ne reposent sur aucune preuve. Ce qui est plus sûr, c'est qu'aux temps préhistoriques la mer couvrait la *Brière* et la *Rosière*, tandis qu'au début de l'ère chrétienne elle arrêta ses flots à Cézembre, la Haie des Conchées, les Tintiaux, le Herpin, et la baie de Cancale était un plateau marécageux et boisé.

Aux temps préhistoriques, il est possible que la Rance ne franchissait pas le Port-Saint-Jean et que la *Brière* et la *Rosière* étaient son estuaire. Poursuivit-elle la mer dans son recul jusqu'au Herpin? Serait-ce elle qui aurait laissé les noms de *Vieilles-Rivières* que l'on retrouve dans les Marais, et de *chenal de la Vieille-Rivière* que l'on rencontre au Grouin?... En tout cas, au début de l'ère chrétienne elle suivait son cours actuel, mais jusqu'à Cézembre.



Carte du Clos-Poulet
(Le pointillé indique le lit ancien de la Rance)

Ce que la mer avait perdu, elle voulait le reprendre. Chaque jour elle grignotait un peu, et les coups de béliers des marées d'équinoxe enfonçaient parfois terriblement la côte. Aux VII^e et VIII^e siècles, elle attaqua fortement les prai-

ries entre Cézembre et Saint-Malo. Aux siècles suivants elle empiéta sur toute la côte du Clos-Poulet, et avant le XVI^e siècle elle avait peu à peu submergé les prairies de Cézembre et plusieurs villages dans les plaines de Concaven (baie de Cancale). Les marées de 1630, 1735 et 1770, dit-on, causèrent d'importants ravages et la mer envahit de grandes superficies. Depuis, elle a encore gagné du terrain. Il y a une trentaine d'années elle creva la digue de Saint-Benoît, envahit la ferme des Grèves et l'établissement ostréicole. Et elle n'a peut-être pas fini de nous jouer de vilains tours !

La Rance n'était au début qu'un petit ruisseau, guéable à Aleth (Saint-Servan). Mais chaque fois que les marées ravageaient les prairies de Cézembre, elles s'engouffraient aussi dans la vallée de la Rance. Peu à peu, la mer en fit cet estuaire majestueux et pittoresque, semblable à un fiord norvégien, qui s'ouvre et se resserre brusquement. L'anse de la Baguais atteint deux kilomètres ; la gorge du Port-Saint-Jean est très étroite : 173 m. 65 entre les piles du pont. Ici les cultures s'abaissent au niveau de l'eau qui baigne le seuil des maisons. Là les falaises s'élèvent en pentes boisées ou rocheuses. Le Mont-Garrot dresse à 73 mètres sa crête de quartz et de schistes micacés parfois incrustés de pyrite de cuivre, d'où la légende de l'or du Mont-Garrot.

La dénivellation entre pleine mer et basse mer au Port-Saint-Jean a atteint 13 m. 98. La hauteur de la pleine mer peut atteindre 0 m. 25 de plus qu'à Saint-Malo, mais elle accuse un retard de 12 minutes sur celle enregistrée à la Tour Solidor. L'étale ne dure pas plus de 4 à 5 minutes. Le retard de la basse mer par rapport à la Tour Solidor est très important et proportionnel au coefficient de la marée. Il est

dû à l'écoulement des eaux des nombreuses baies, du cours naturel de la rivière, et de la réserve constituée en amont du barrage du Châtelier. La basse mer n'a pas d'étale.

Les courants et remous consécutifs aux phénomènes associés de la marée, des rétrécissements et élargissements brusques de l'estuaire, sont très dangereux et parfois meurtriers. Les bancs de sable, formés dans les zones peu travaillées par les courants, font à mer basse la joie des pêcheurs de coquillages, en attendant les modifications qu'apportera le barrage.

La vallée de la Rance oppose une barrière aux orages dont elle préserve souvent le Clos-Poulet. Elle apporte les brises marines, iodées et tempérées, mais dont la teneur en oxygène, en partie absorbé par les arbres, est plus faible que sur les bords de la mer. Elle rend donc le pays extrêmement salubre, surtout pour les enfants, d'autant plus que les sources, en particulier l'Escure, donnent une eau bicarbonatée ferrugineuse et non gazeuse, excellente pour la santé.

En parcourant les registres d'état civil, on est frappé par le nombre important de nonagénaires et plus que nonagénaires que l'on relève : Guillaume Baude mourut en 1701 à l'âge de cent ans. Et aujourd'hui, malgré ses quatre-vingt-quatorze printemps, Françoise Gicquel a toujours bon pied bon œil.

ETHNOGRAPHIE

DU

CLOS-POULET

Avant l'ère chrétienne, les Celtes peuplaient une grande partie de l'Europe. Ils étaient de race aryenne comme les Grecs et les Latins. Mais tandis que ceux-ci subissaient l'influence de l'Orient, les Celtes demeuraient fidèles à leurs anciennes traditions.

Deux rameaux celtiques nous intéressent : les Gaulois et les Bretons.

Les Gaulois occupaient les territoires qui forment la France et la Belgique actuelles. Après la conquête romaine, les Gaulois se laissèrent dominer et assimiler par les vainqueurs. Un nouveau peuple, d'éducation latine, prit naissance : les Gallo-Romains.

Quand l'Empire romain s'effondra, il leur fut impossible de résister aux invasions barbares. Et le plus puissant de ces peuples envahisseurs, celui des Franks, donna son nom au pays. C'est de ce mélange de Celtes, de Romains et surtout de Francs qu'est née la France actuelle.

Les Bretons ont une origine toute différente qu'il importe de connaître.

Lors de la conquête romaine, en 57 avant Jésus-Christ, l'Armorique formait une confédération celtique. Le Clos-Poulet était habité par les Redones.

Quand Jules César eut achevé la conquête de la Gaule et de l'Armorique, il voulut aussi s'emparer de l'île de Bretagne. Les Bretons opposèrent une vive résistance. Malgré la guerre et l'occupation, ils continuèrent à vivre selon leurs traditions et à parler leur langue. Dès qu'ils le purent, ils se libérèrent du joug romain.

Mais, vers la fin du IV^e siècle, ils eurent de nouveau à lutter contre des envahisseurs saxons qui s'emparèrent de toute la partie orientale de l'île. Ne voulant à aucun prix se soumettre, ils durent se retirer dans la Cambrie et le Pays de Galles. Trop nombreux, ils se sentaient à l'étroit. Beaucoup cherchèrent refuge ailleurs. La plupart se dirigèrent vers l'Armorique, où les ravages des barbares avaient beaucoup diminué la population.

Les Bretons, qui étaient de la même branche celtique que les Armoricaïns et toujours restés en relation avec eux, s'installèrent en Armorique sans trop de difficultés, semble-t-il. Ils l'occupèrent en totalité, sauf les territoires de Rennes et de Nantes conquis plus tard sur les Francs par les rois Nominoë et Erispoë.

Dans leur nouvelle patrie, les Bretons, loin d'être absorbés par les indigènes, leur imposèrent leurs organisations sociale, politique et religieuse. Le breton devint la langue du pays. Des noms bretons furent donnés aux différents lieux et l'ensemble du territoire fut appelé *Brittania*.

Les immigrations eurent lieu surtout de 450 à 550 environ. Les Bretons arrivaient en Armorique sous la conduite de chefs civils ou de chefs religieux. La plupart des immigrants étaient chrétiens. Les principaux chefs religieux qui intéressent le Clos-Poulet sont Saint Samson qui débarqua à Dol; Saint Malo, à Aleth; Saint Colomban, à Saint-Coulomb; Saint Suliac, sur les bords de la Rance, près du Mont-Garrot.

Certains ont prétendu que le Clos-Poulet n'avait jamais été bretonnisé, les immigrants ne faisant que passer ou n'étant pas assez nombreux pour s'imposer. Erreur un peu grossière et facile à démentir.

Il est bien évident que les Bretons ont peuplé le Clos-Poulet et que la langue bretonne y a longtemps été parlée. Les saints et chefs qui ont transmis leurs noms à la postérité sont nombreux, et il est bien certain qu'ils ne sont pas venus seuls s'établir ici. Beaucoup de noms de lieux portent encore un nom breton, ce qui prouve clairement l'emploi de la langue pendant longtemps. Depuis que le breton n'est plus connu dans la région, certains noms, mal compris, ont été déformés. Mais on reconnaît très bien leur origine : Cancale, autrefois *Konk-Aven* qui signifie Port sur la Rivière; Carfantin, autrefois *Kerfeunteun*, Belle-Fontaine; Châteauneuf, autrefois Chastel-Noë, du breton *Kastell-Nevez*; Clos-Poulet, c'est le Pays d'Aleth; Dorlet, ou Porte d'Aleth; le Herpin, ou *Her-Penn*, Tête-Altière; Lillemer, autrefois Ile *Mawr*, veut dire Ile-Grande; le Minihic, de *minihi*, Refuge; Mordreuc, ou *Mor-Drouiz*, Mer des Druides; Routouan est le diminutif de *roudou*, Petit-Gué; Saint-Coulomb, de *Sant-Koulm*, nom breton de Saint Colomban; Saint-Père, pour *Sant-Per*, Saint-Pierre; Saint-Ideuc, pour *Sant-Iltud*...

Dans le parler populaire certaines tournures rappellent bien la syntaxe bretonne.

Dans tous les pays ayant subi l'influence romaine, la langue savante et officielle fut le latin jusqu'au xv^e siècle. Il en fut ainsi en Bretagne, d'où la difficulté pour savoir à quelle époque le breton a cessé d'être parlé dans le Clos-Poulet. D'après les historiens et linguistes, il aurait subsisté jusqu'à la fin du xii^e siècle.

Le christianisme pénétra assez tôt en Armorique. Cependant il y fit peu d'adeptes au début, en particulier dans les campagnes du Clos-Poulet. Le peuple restait attaché aux superstitions et pratiques druidiques entachées du polythéisme romain.

L'évangélisation de l'Armorique fut l'œuvre des moines bretons, qui accompagnaient les immigrants déjà convertis, mais pas toujours chrétiens exemplaires.

Les évêques bretons ignoraient le diocèse avec ses limites précises. Ils établissaient des abbayes-évêchés, aux territoires pas très délimités et parsemés de monastères et d'ermitages.

L'organisation de l'Eglise bretonne, ses moines-évêques avec leur indépendance, son clergé monastique avec règles et tonsure celtiques, tout cela choquait les évêques francs. Ainsi s'établit, entre l'Eglise bretonne et l'Eglise franque, une séparation très nette, qui s'accrut encore par suite des hostilités continuelles qui mettaient aux prises Bretons et Francs sur les marches du pays.

Les monastères devinrent des centres religieux, intellectuels et agricoles, qui formèrent ensuite des paroisses. Chaque monastère possédait un institut où l'on enseignait les sciences religieuses et profanes. Ces écoles monastiques entretenaient une culture intellectuelle très avancée.

Pour s'attacher au pays, il faut en remuer le sol. Les moines prirent l'initiative du défrichage, de la culture et de l'élevage. Les immigrants les imitèrent et se fixèrent au pays. C'est ainsi que « nous sommes redevables à nos vieux moines de la fondation de la nation bretonne ».

Le Clos-Poulet comptait deux abbayes-évêchés : Aleth, fondé par Saint Malo ; Dol, fondé par Saint Samson ; et de nombreux monastères sous la direction d'un abbé, autour desquels les habitants se groupèrent.

SAINT SULIAC ET QUELQUES LÉGENDES

Suliac, fils de Bromail, roi du Pays de Galles, était encore fort jeune lorsque, touché par le chant des moines qui passaient près de lui, il les suivit dans leur monastère. Pour éviter les poursuites de son père, l'abbé, nommé Guimarc'h, le fit passer dans une petite île de Grande-Bretagne qui s'appela dès lors *Enez-Suliac*, Ile de Suliac. Sorti de cette retraite et choisi par l'abbé Guimarc'h pour lui succéder, il se vit bientôt contraint de passer en Armorique pour échapper aux poursuites de Powis, veuve de son frère, qui aurait voulu l'épouser.

Suliac aborda le Clos-Poulet vers l'an 555, remonta le cours de la Rance et s'arrêta dans un lieu désert, près du Mont-Garrot. Il fonda un monastère où il eut une vingtaine de moines sous sa direction. Il y reçut la visite de Saint Samson, évêque de Dol, et rendit de grands services à Saint Malo.

Suliac étendit son domaine spirituel jusqu'aux Sablons et Dorlet. Quelques huttes s'élevèrent dans le désert qu'il s'était choisi et son monastère devint bientôt le centre d'un petit village.

Le saint abbé mourut le 8 novembre, mais on ne sait en quelle année, probablement en 606. Depuis sa mort, beaucoup ont éprouvé son puissant secours. Mais de son vivant même on le considérait comme un saint. Dieu l'avait en effet honoré du don des miracles.

A son arrivée, un terrible dragon ravage le pays. Suliac le vainc et le précipite du haut du Mont-Garrot dans la Rance, pour le plus grand bien et la plus grande joie de tous les habitants de la région.

La légende des ânes de Rigourdenne est bien connue. Le Frère Job, jardinier du monastère, ne peut se *chevir* de ces têtus goulus qui traversent la Rance, alors simple ruisseau où la mer ne remonte pas, pour venir brouter ses superbes choux et son blé en herbe. Mis au courant de ces rapines sacrilèges, Suliac vient gronder

*... Messires les baudets qui se mettent à ruer;
Qui se mettent à braire, à faire cent folies...
Messires les roussins, aux façons mal polies,
Se tournent vers Suliac, ont l'air de le narguer!
Il s'irrite... O merveilles!
De sa crosse il les touche entre les deux oreilles
Et leur tête soudain se retourne à l'envers!*

*Guignant les choux verts
De leurs yeux cupides,
Ils s'en vont stupides
La tête à l'envers!*

Légendes, bien entendu. Mais toute légende a pour point de départ un fait réel, enjolivé et raconté de façon allégorique. Peu à peu la postérité oublie le fait réel pour ne retenir que l'allégorie.

Il n'est pas impossible que le saint abbé ait débarrassé la région d'un fauve dangereux et que des ânes, pillant son domaine, aient été punis de façons miraculeuses. Mais il est probable que le dragon est le symbole du paganisme ou du démon dont le saint moine délivra les habitants; les ânes, des pêcheurs endurcis qui venaient piller les moines et qu'un beau jour Suliac « mit à l'envers », c'est-à-dire convertit.

Le Mont-Garrot possède aussi sa légende. Gargantua, ce géant de Rabelais, s'aventure un jour dans notre région. Pour assouvir ses appétits insatiables, il veut dévorer son propre fils. Les témoins de cette lubie féroce écartent l'enfant et le remplacent par une grosse pierre, juste au moment où ce père dénaturé se jette sur sa progéniture pour la dévorer. Il donne un coup de mâchoire sur le granit et se casse une dent. Furieux, il se lance sur ses adversaires et écrase la tête de son fils d'un coup de poing. Mal lui en prend. Les gens, outrés de ce crime, harcèlent ce père infanticide qui tombe malade et meurt un an, jour pour jour, après son crime.

On avait enterré l'enfant à l'endroit du meurtre et planté sur sa tombe la dent du meurtrier. Cette dent, pétrifiée par le temps, ressemble à un menhir de cinq mètres de hauteur sur cinq mètres de circonférence à la base, qu'on appelle toujours *Dent de Gargantua* ou menhir de Chablé. On enterra le meurtrier sur le plateau de Garrot. Il fallut plier cet ogre en sept! Le Mont-Garrot n'est autre que la tombe du géant; la

baie de la Baguais, le vide creusé par le terrassement effectué pour recouvrir ce cadavre gigantesque.

Une telle légende peut-elle renfermer un fond de vérité? Dans cette exagération, a-t-on voulu perpétuer le souvenir d'un grand chef, d'un guerrier genre Goliath, d'un père dénaturé tel celui de Chramne?

Peu après l'arrivée de Suliac sur les bords de la Rance, en 560, le roi breton Canao donne refuge à Chramne, prince franc révolté contre son père, Clotaire I^{er}. Les troupes franques, commandées par le roi lui-même, passent la frontière et rencontrent l'armée bretonne dans les marais de Dol. Après un combat acharné, Canao est tué par un javelot. Chramne fuit vers la Rance, poursuivi par son père. Il rejoint sa femme et ses enfants dans une chaumière, mais y est fait prisonnier. Il demande grâce, au moins pour ses enfants. « Qu'ils soient tous brûlés vifs », répond Clotaire qui, malgré les protestations des Bretons et même des soldats francs, fait immédiatement exécuter son ordre barbare.

Chramne, sa femme et ses enfants sont enfermés dans la mesure que l'on incendie. Au milieu des flammes qui tournoient, on devine une forme humaine qui lutte vainement pour sauver les siens, des petites mains brûlées qui enlacent leur maman... Clotaire, le père infanticide, contemple ce spectacle avec une joie féroce... Le vent du soir balaie les cendres de la chaumière et la nuit silencieuse étend son linceul noir sur ce lieu sinistre qu'avaient fui les témoins épouvantés... Mais la rumeur et le remords harcèlent ce père dénaturé qui tombe malade et meurt un an après son fils, le même jour et à la même heure!

N'y a-t-il pas une similitude frappante entre ce fait lamentable et la légende? Roi puissant ou géant venant du pays des Francs, infanticides expiant leur crime de la même façon.

Le monastère fondé par Saint Suliac vécut-il longtemps? Nul ne sait la date de sa disparition. La région ne fut pas sans troubles pendant les VII^e et VIII^e siècles. Au IX^e siècle, la Bretagne eut la chance de posséder quatre rois (Nominoë, Erispoë, Salomon, Alain le Grand) qui portèrent sa prospérité au plus haut point. Mais ce fut aussi l'arrivée des pirates normands. Ces hordes barbares couraient de monastère en église, volaient, tuaient et incendiaient tout sur leur passage. Le monastère de Suliac (s'il existait encore) ainsi que l'église du village qu'il avait créé, reçurent les visites sacrilèges de ces pillards païens, certainement en 847, 878 et 944; mais sans doute à d'autres dates aussi, car ils avaient l'habitude de mouiller au pied du Mont-Garrot lorsqu'ils remontaient la Rance.

BÉNÉDICTINS

DE

SAINT-FLORENT

Les moines bénédictins élevèrent une abbaye sur le rocher de Saint-Florent, l'un des plus beaux points de vue de la Loire, sur la rive gauche. Cette pittoresque borne des empires breton et franc fut souvent arrosée de sang et couverte de cendres. En 844, le roi breton Nominoë éleva sur le clocher du monastère sa statue, le visage menaçant tourné contre la France. Le roi français, Charles le Chauve, y substitua la sienne, le visage grimaçant tourné contre la Bretagne. Nominoë revint alors : le monastère et la statue croulèrent dans les flammes. Mais quelques années après, il aida à reconstruire l'abbaye.

Saint-Florent subit aussi les ravages des Normands qui remontaient la Loire. Mais l'abbaye releva ses ruines et retrouva sa prospérité, en attendant les événements de la Ligue avec Mercœur en 1591 et ceux de 1791 qui devaient encore la rendre célèbre avant de la détruire.

Au XI^e siècle, époque qui nous intéresse, l'abbaye-mère

n'était plus celle de ce rocher de la Loire, appelée alors Saint-Florent-le-Vieil, mais celle du rocher de Saumur où les moines avaient dû émigrer, appelée Saint-Florent-de-Saumur.

L'ouragan du Nord passé, ce fut l'époque sublime des Croisades et des établissements religieux. De ce nombre fut le monastère élevé sur le Mont-Garrot par les Bénédictins de Saint-Florent.

La date de cette fondation n'est pas précise. Elle ne remonte probablement pas à Nominoë; plutôt entre 1070 et 1077. Guillaume de Combourg devint abbé de Saint-Florent en 1070. Ses frères, Jean de Combourg, abbé de Dol, et Saint Gilduin, diacre de Dol, donnèrent aux moines de Saint-Florent la moitié de la sécherie de la Rance au pays de Saint-Suliac qui leur appartenait. Or Saint Gilduin est mort en 1077.

Le 21 mai 1137, Donald, évêque de Saint-Malo, confia aux Bénédictins le soin de l'église paroissiale, alors desservie par un recteur. De ce fait, les habitants du village devaient la dîme au Chapitre de Saint-Malo et au prieur du Mont-Garrot, y compris « la douzième partie des saiches prises et peschées par eux en rivière de Rance ». Ils devaient aussi, l'un des jours des Rogations, aller en procession par terre ou par mer à la cathédrale.

Les moines du Mont-Garrot durent rentrer à Saint-Florent vers 1500. On ignore les causes de la disparition de ce monastère. La chapelle restaurée ou rebâtie existait encore à la Révolution. Ses ruines furent enlevées en 1831.

On a dit parfois que Suliac avait établi son monastère sur le Mont-Garrot; les Bénédictins, dans la vallée. Cette affirmation gratuite est contraire à l'histoire et à la logique. Les premiers moines cherchaient toujours une source abritée : Saint Suliac dut faire comme ses contemporains, et donc s'établir en bas. Au XI^e siècle, la vallée était habitée : pour trouver place et solitude, les Bénédictins durent se retirer sur le Mont-Garrot.

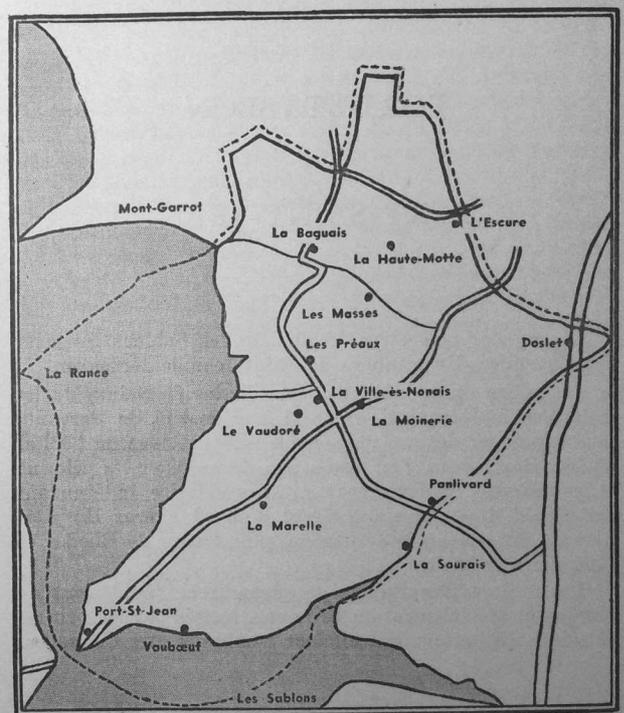
En 1860, lors de la construction de la route, et en 1923, lors de nouveaux travaux, on mit à jour des squelettes sur le Mont-Garrot. Si c'était le cimetière des moines, l'étude de ces ossements pour déterminer l'époque de leur sépulture aurait sans doute permis de rendre certaine une vérité plus que probable. Mais cette étude ne fut pas faite...

LES SABLONS

Primitivement on appelait les Sablons, ou la Champagne des Sablons, sinon l'étendue actuelle de la paroisse, au moins tout le territoire compris entre la Rance et la voie romaine allant de Doslet au Mont-Garrot. A la fin du moyen âge, la Champagne des Sablons était réduite à un triangle irrégulier dont les angles étaient le Port, Panlivard et les Préaux. Les dimensions actuelles sont encore bien plus restreintes.

Si la surface a varié, la prononciation et l'orthographe ont changé aussi : les Sablons, l'Essablon, l'Establon, les Stablons, l'Establéhon, l'Etabléhon.

A cause des maisons nobles et surtout des monastères établis dans son enceinte, la Champagne des Sablons devait peu à peu se morceler sous différentes dénominations. Ces fiefs ou domaines seigneuriaux et monastiques que nous allons voir un à un, dans la mesure des documents recueillis, donnèrent à la Champagne des Sablons, pendant plusieurs siècles, une vitalité et une importance réelles insoupçonnées à présent.



La Ville-ès-Nonais

PORT-STABLON OU PORT-SAINT-JEAN

Le premier monastère établi dans les Sablons fut celui des Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Au milieu du XI^e siècle, les Bénédictins de Sainte-Marie-la-Latine, à Jérusalem, créèrent une société de Servants pour s'occuper des malades et des pèlerins dans un hôpital dédié à Saint Jean. Peu après, afin de protéger les pèlerins et les malades, ils devinrent un ordre militaire, indépendant des Bénédictins. Ils s'appelèrent d'abord Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis Ordre de Rhodes et Chevaliers de Malte.

Les Frères Hospitaliers se répandirent rapidement en Europe et spécialement en Bretagne, incités par les princes et seigneurs bretons qui allaient nombreux aux Croisades.

Vers l'an 1100, ils construisirent un hôpital sur les bords de la Rance, près du petit port appelé alors Port-Stablon.

Leur but était de venir en aide aux voyageurs qui avaient besoin de traverser la rivière. A cette époque, les malades (même lépreux et pestiférés), les pauvres, les mendiants, les pèlerins abondaient. Il y avait aussi des brigands qui détraoussaient voyageurs et pèlerins. Les Chevaliers-Hospitaliers, aussi habiles et courageux dans l'art de la médecine que dans celui de la guerre, rendaient alors de précieux services dans ces parages fréquentés.

La possession de leurs biens fut solennellement confirmée par Conan IV en 1160. Ces biens étaient déjà importants : « Es environs de la chapelle il y a masse et emplacement de fuie et colombier,... plusieurs tenues d'héritage, sur lesquelles sont deues plusieurs rentes tant par argent, bled que poulailles. » La juridiction seigneuriale de Port-Stablon s'étendait assez loin, « es paroisses de Hillion, Planguenoual, Hénon, Saint-Aaron, Plaine-Haute, Pleslin, Plaintel, Plouer, Taden, Pléneuf, Caulnes, Pleudihen et Evran, es quels lieux... sont deues, sur nombre de villages, quelques rentes, avec droits de lods et ventes; et les hommes qui y sont estagers... dépendent de la juridiction de Saint-Jean-d'Establéhon ». Il existait aussi « des droits sur deux maisons situées à Dinan près l'Hostel-Dieu et dépendant de la juridiction de Port-Stablon ». On apprend également qu'il fut vendu, en 1244, à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, « un hébergement et une vigne situés à l'Hospital de Port-Stablon ».

C'est devant le commandeur, ou devant le sergent de la Juridiction, qu'étaient déposés les déclarations et jugements des sujets dépendant de la juridiction des Chevaliers, comme l'indique, entre beaucoup d'autres, la déclaration

signée par Hélène Bourdelais le 22 juin 1712, « laquelle Bourdelais Hélène déclare être subgette estagée traitible justiciable et obéissante de Haut et Puissant Seigneur Messire François Couprie, Chevalier Seigneur de Domarueil, Servant d'armes et ordre de saint Jean de Jérusalem, Commandeur... et Membre du Port d'Establéhon en dépendant... » Même constatation dans le procès intenté en 1661 par Etienne Langevin contre Bertrand Billi pour non-paiement de la jouissance d'une maison, d'un champ, d'un *douaire* : « Le sieur Billi estant refusant de payer... Moy soulz signé sergent de la présente Juridiction de saint Jean du Port d'Establéhon j'ai instant le dit Langevin... »

En 1252, le grand maître des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem était Guillaume de Châteauneuf.

La commanderie de Saint-Jean-de-Port-Stablon dépendait au début de celle de Carentoir, évêché de Vannes; ensuite de celle de Quessoy, évêché de Saint-Brieuc.

La chapelle, rebâtie en 1574, munie « d'une cloche de moyenne grosseur », était dédiée à Saint Jean-Baptiste. Par la suite, le village perdit peu à peu sa dénomination de Port-Stablon et prit le nom de Port-Saint-Jean.

A la fin du xvii^e siècle, la commanderie de Port-Stablon perdit un peu de son importance. Les droits sur la chapelle passèrent aux habitants. En 1663, Alain Chouesmel, sieur de Vaubœuf, y fonda par testament une chapellenie en l'honneur de Saint Jean. La présentation des desservants fut réservée à sa famille. Le premier fut Gabriel Chouamin. En 1710 le chapelain était Gabriel Perrinet. Un autre Gabriel Chouamin lui succéda. Décédé en 1741, il fut remplacé par François

Jamet. Jacques Aubrée remplit ce poste de 1744 à 1759. En 1766, Jacques Jamet y fut pourvu. A sa mort, Landal Grand-Maison desservit la chapelle du Port et celle de Vaubœuf jusqu'à la Révolution.

Nous apprenons par les lettres de collation que le chapelain était « tenu de dire la Messe tous les dimanches et festes en la chapelle du Port-Saint-Jean-de-Stablon et d'y faire le cathéchisme à la suite du Saint Sacrifice ».

Françoise Gruel, demoiselle de Vaubœuf, épousa dans cette chapelle, le 20 juillet 1761, Jean-Jacques Broussais, sieur du Verger en la ville de Dinan. Mathurin Olivier y avait épousé, le 30 novembre 1623, Françoise Le Comte, fille de Gabriel et de Bertranne de La Jonchée.

Vers 1768, un violent incendie éclata au Port-Saint-Jean-d'Establéhon, un dimanche matin. Tous les habitants étaient à la messe à Saint-Suliac. Une femme seule gardait les enfants. Tout le village brûla, y compris la chapelle sans desservant à ce moment. A l'instant où le feu allait atteindre la demeure des Chevaliers de Malte, dans la rue conduisant de la chapelle au manoir de Vaubœuf, le vent tourna et la maison fut épargnée. On attribua cette protection à la présence de la statue de Sainte Anne, alors placée dans cette maison.

Peu après sa restauration, la chapelle fut à nouveau saccagée par les bandes révolutionnaires de Miniac. Vu son délabrement et la pénurie de prêtres après la tourmente, elle fut désaffectée et vendue en 1813 après autorisation épiscopale.

Ainsi disparut de Port-Stablon l'action des Chevaliers-

Hospitaliers qui s'y était exercée pendant près de six siècles.

Quelques précieux vestiges subsistent encore. Ils ont été groupés en 1956 afin d'être plus sûrement conservés : la croix de granit, un des bénitiers de la chapelle dans lequel repose le pied de la croix, la statue de Sainte Anne qui préserva du feu la demeure des Chevaliers de Malte, le linteau de la porte de la maison où s'exerçait la juridiction des Chevaliers, portant l'inscription : 1684 R. Gichar et la croix de Malte.

Dans la rue de l'Hôpital, un linteau porte la date 1649 et le monogramme du Christ.

Dans la rue prenant son embranchement à droite du calvaire, se trouve la maison des Chapelains, appelée encore le Presbytère. Elle date de 1620. Le manteau de sa cheminée porte le monogramme du Christ.

Il existait aussi une statue en bois de Saint Jean, « vénérable effigie, dans son costume traditionnel et d'une peinture assez fine, dans la pose accoutumée, les cheveux bien bouclés, d'un physique agréable, et comme sculpture d'une parfaite exécution. » Trouverons-nous un jour cette précieuse relique, cachée à Vaubeuf pendant la Révolution, et que nous avons suivie dans ses pérégrinations jusques... à Bordeaux!

A part ces témoignages oculaires, le nom seul de leur patron, Saint Jean-Baptiste, demeure en ces lieux, rappelant encore vaguement la charité première de ces moines-guerriers fondateurs d'hôpitaux, et si terribles en même temps sur les champs de bataille en Palestine, à Rhodes et à Malte.

LE NID-DE-MERLE

Un enfant gardait son troupeau sous les grands ombrages de la forêt de Rennes. Soudain il aperçoit une lumière dans le feuillage d'un buisson. Il regarde, presque apeuré, et constate que cette lueur sort d'un nid construit là par un merle!

Surpris mais un peu rassuré, il écarte les branches, avance la tête : dans le nid, une toute petite statue de la Vierge jette autour d'elle une céleste clarté. L'enfant n'ose en croire ses yeux et craint de poser la main sur la sainte image. Il n'a plus peur et pourtant il tremble. Enfin, mettant sa confiance en Dieu, il enlève doucement la statuette et l'emporte au presbytère.

Le bon recteur, pas moins étonné que le jeune pâtre, place la statue miraculeuse dans son église. Mais le lendemain matin, plus de Vierge! Le petit berger la retrouve dans le nid qu'elle s'était choisi pour demeure. On prend alors le parti de construire une chapelle là où la Mère de l'Homme-Dieu voulait évidemment être honorée. Et cette chapelle reçut le nom de Notre-Dame-du-Nid-de-Merle.

Telle est la légende, tout empreinte de la fraîcheur des bois et du charme de l'enfance favorisée en tout temps par

Marie. Peut-être est-elle, comme bien des légendes, un fait historique ou miraculeux enjolivé par le temps ? Dans l'église de Saint-Sulpice-la-Forêt, on vénère toujours une statuette de bois, haute de huit centimètres. Marie est représentée debout, tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus, qui joint ses petites mains et a le visage bien éveillé ; tandis que la Mère présente un sceptre de sa main droite. Des colliers ornent le cou de l'Enfant aux cheveux bouclés et de la Mère qui semble porter la coiffe de Quimper.

Quoi qu'il en soit, ce lieu béni fut choisi par Conan I^{er}, vers 990, pour y fonder une abbaye bénédictine. Elle comprenait deux monastères : l'un de femmes, gouverné par une abbesse, supérieure de tout l'établissement ; l'autre d'hommes, mais soumis également à l'abbesse, en souvenir de l'obéissance de Saint Jean l'Évangéliste à la Sainte Vierge retirée chez lui après la mort de son Fils.

La règle adoptée pour les religieuses était celle de Saint Benoît. Elles ne devaient rompre le silence que pour s'accuser de leurs fautes et chanter les louanges de Dieu, ne voir personne sans la permission de l'abbesse, ne jamais sortir du cloître.

Quant aux religieux, ils devaient réciter l'office canonial, ne rien posséder en propre, se contenter de ce que l'abbesse leur donnait, ne point se mêler des affaires du siècle. Ils étaient les directeurs spirituels des religieuses qui restaient seules maîtresses du temporel.

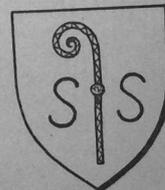
L'abbesse du Nid-de-Merle recevait la profession des moines et leur vœu d'obéissance à son égard. Les religieux étaient obligés d'assister au chapitre général tenu par l'abbesse et d'observer les règlements qu'elle y portait.

Par suite de ces règlements, les moines, appelés Frères Condonats, furent peu nombreux et n'existaient plus à la fin du xv^e siècle.

L'abbaye du Nid-de-Merle, appelée plus tard abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, puis de Saint-Sulpice-la-Forêt, atteignit une importance considérable. Elle fonda des prieurés dans toute la Bretagne, plusieurs aussi en France et deux en Grande-Bretagne. A une certaine époque, vingt-deux prieurés reconnaissaient son obéissance.

Son expansion et sa vitalité expliquent l'influence considérable que cette abbaye exerça sur la vie religieuse en Bretagne.

La Champagne des Sablons, elle aussi, devait bénéficier de cette heureuse influence.



Armoiries de l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois :
D'azur à une croce d'or accostée de deux lettres S. S. de même

chapelle cependant était petite : onze mètres de longueur sur six de largeur. D'architecture romane, elle était ajourée au nord de meurtrières, éclairée par deux fenêtres, percée d'une petite porte carrée au nord, d'une porte cintrée dans le pignon ouest, et surmontée d'un clocher de deux mètres en forme de colombier soutenu par quatre morceaux de bois et muni « d'une cloche donné par les habitans ». Elle possédait un autel en pierre, des petits *berchets* en guise de sièges, deux bénitiers carrés, placés actuellement à l'entrée principale de l'église.

Au sud-est de la chapelle s'élevaient les cellules dont on a retrouvé les traces lors de la construction de l'église. A leur suite, vers l'est, se prolongeaient les autres bâtiments : salle du chapitre, parloir, réfectoire, cuisine, dépendances... Une demeure (à présent entièrement reconstruite) située à l'angle nord-est du croisement du haut du bourg, dite *Maison aux Nonnes*, semble avoir été la Maison des Dîmes. Une tradition erronée veut que sa cour, ou *Cour aux Nonnes*, fût le cimetière des moniales. Des ossements ont été découverts dans cette cour, mais n'ont pas été identifiés. Or il ne faut pas oublier qu'autrefois, en temps de guerre ou d'épidémie, on enterrait partout. Le cimetière des religieuses se trouvait à l'ouest de la chapelle. La preuve en fut établie lors de la construction de l'église. Les « multiples ossemens trouvés furent ensépulcrés à Saint-Suliac ».

Comme le monastère de Port-Stablon, le prieuré de Sainte-Marie-des-Sablons jouissait des prérogatives féodales, mais devait aussi en remplir les obligations. « Il possédait le droit de basse et moyenne Justice et Juridiction en son Fief,

droit de création de Sénéchal et aultres officiers pour exercer la dite Juridiction sur les hommes estages et non estages... »

C'était avec solennité et en présence « du chapitre, des notaires, sergents et aultres officiers reçus et jurez en la court et Juridiction » du monastère que se réglaient toutes les affaires et litiges : contrats, bailliages, aveux, déclarations, procès, jugemens... Les faits et leur cérémonial nous sont attestés par de nombreux actes, tel « en mil cinq cens quatre vingts saize, le contract et marché héritel à titre de Rente censié, entre Vénéralbe Dame, Dame Gabrielle de Morès, humble Abbessse du diet Saint-Sulpice; Françoise de Froulay, Prieure du prieuré de la Ville-es-Nonnains et Soub-Prieure de la ditte Abbaye,... et plusieurs aultres Dames congrégées et assemblées en leur Chapitre, chapitrant touchant, la campagne sonnant et aultres solennitez en tel cas requises et observées, et devisans de leurs affaires négoces, utilitez et profitz du diet Chapitre après mœur délibération, d'une part. — Noble Homme Messire Jean de Taillefer des Préaulx y présent, d'autre part. — Par lequel contract, la dictie Dame et en présence et par l'advis et consentement des dictes Dames Religieuses et couvent, baille, cedde, quicte et héritellement transporté pour Elles et leurs successeurs au diet Taillefer acceptant pour luy et les siens hoirs et causéants, scavoir Une pièce de terre..., soubt le villaige de la Ville-aux-Nonnains, nommé le Clos Lérault... »

Tel aussi cet aveu dans lequel « Jacquemine Leroux femme et autorisée de Jean Fouquet, demeurant au Village de Dolet, reconnait et confesse être sujette vassable, traitible et justiciable estage et obéissante de Noble et Vertueuse Religieuse Pélagie De Lepinnaye, Dame Prieure de la Ville-aux-Nonnains, Seigneur de la Seigneurie Juridiction et Prieuré

de la Ville-aux-Nonnains, et de sa ditte Dame tenir prochainement et roturièrement une petite maison de demeure... »

Ou encore cette assignation devant la cour de la Dame Prieure, datée du 10 novembre 1647, par laquelle « sur droit à la requête de Jacques Quinard fermier de la terre noble et seigneurie du Vaudoré, (il est) fait sommation à Robert Briand de retirer deux bêtes porchines à luy appartenant, trouvées dans la prée dépendant du Vaudoré; le sieur Briand est assigné d'avoir à comparoir devant la cour de l'abbesse de la Ville-aux-Nonnains, pour se voir s'il y a lieu condamner à dix livres tournois, pour les dégats estimés par le sieur Quinard ».

Tous ces actes nous font connaître « les héritages possédés à la Ville-ès-Nonnains par les Religieuses ». Ils nous apprennent aussi que l'abbesse de Saint-Sulpice-la-Forêt en détenait une partie, sans doute ce qui avait appartenu primitivement aux Frères Condonats.

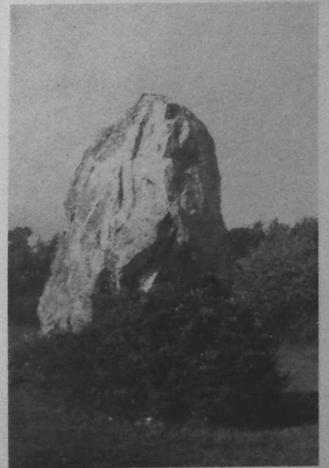
Le domaine de l'abbesse comprenait une maison avec cour et jardin (probablement la Moinerie), un bailliage nommé Fief de l'abbesse, les Métairies (terres des Perrières ou Prières), le Clos-Morvan ou Moreau, le Clos-Chaperon, le Jaunel, le domaine du Poirier en Plouasne; le dîmereau des Gastines se levant à la huitième gerbe, un autre en Miniac se levant à la quatorzième gerbe.

Le domaine de la prieure comprenait la chapelle priorale; les maisons, jardins et pourpris joignant cette chapelle; le clos appelé Domaine à la Prieure, un pré, un moulin à vent nommé Moulin des Masses; un bailliage appelé Fief à la Prieure, s'étendant à la Ville-ès-Nonnains et aux alentours, un dîmereau s'élevant à la huitième gerbe sur les terres de



94 printemps!

Menhir de Châblé
ou
Dent de Gargantua



Motifs de la chapelle
de la Saurais

la Ville-ès-Nonnains, un droit de moutonnage, c'est-à-dire le droit pour la prieure « de faire paître ses brebis dans les pastures de la Ville-ès-Nonnains ».

Une lettre de Jean I^{er}, duc de Bretagne, datée de 1253, nous apprend aussi qu'à cette époque les religieuses louaient leurs terres de la Ville-ès-Nonnains 110 sols. Il s'agit de monnaie bretonne, et la valeur en est difficile à établir.

Les religieuses de Sainte-Marie-des-Sablons ne se laissaient pas accaparer par la gestion et les revenus des biens matériels. Pétries d'un profond esprit surnaturel, elles savaient apprécier les biens à leur juste valeur et donner la première place aux richesses spirituelles. La plupart de ces moniales étaient d'ailleurs d'illustres princesses ou de nobles jeunes filles, sœurs ou alliées des vaillants chevaliers de l'époque dont elles imitaient les vertus dans un genre de vie différent.

La pensée du ciel, la prière, la méditation des vérités divines étaient leurs devoirs primordiaux. Mais elles connaissaient et mettaient en pratique la parole de Notre-Seigneur : « Le second commandement est semblable au premier : tu aimeras ton prochain. » Elles enseignaient les sciences religieuses et profanes aux enfants et aux jeunes filles. Elles recevaient les dames du monde pour des retraites fermées. Elles saisissaient toutes les occasions de pratiquer l'apostolat.

Si elles prodiguaient les bons conseils, les encouragements au bien et à la vertu, si elles songeaient avant tout aux intérêts spirituels du prochain, elles ne négligeaient pas pour



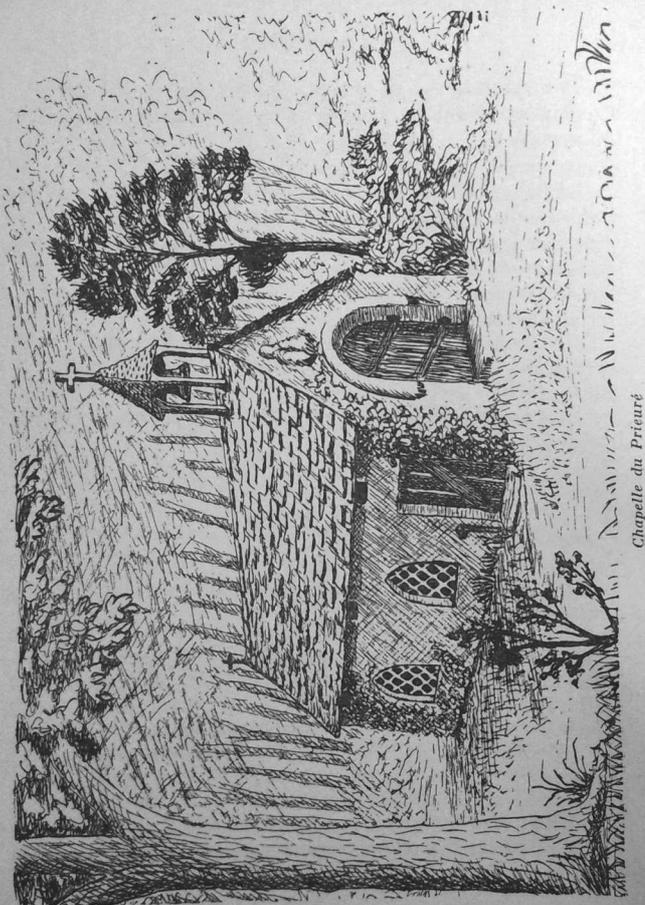
La « Métairie aux Abbesses »



La Moinerie



Le nouveau pont, d'après la maquette



Chapelle du Prieuré

SAINTE-MARIE-DES-SABLONS

En 1161, le pape Alexandre III confirma l'abbaye du Nid-de-Merle dans sa possession de Sainte-Marie-des-Sablons, au diocèse de Saint-Malo. On ignore la date exacte de la fondation de ce prieuré. On ignore aussi les fondateurs. Quelque seigneur du lieu avait sans doute offert des terres à l'abbesse, l'invitant à y fonder un prieuré.

A quelque trois cents mètres de la limite des Sablons, en bordure du chemin menant de Port-Stablon à Doslet, les Frères Condonats bâtirent leur monastère ou *moinerie*. Ce nom de Moinerie est d'ailleurs le seul souvenir qui nous reste de ces pieux Bénédictins disparus assez tôt des Sablons. Le dernier témoignage de leur présence en ces lieux est une charte, datée de 1295, dans laquelle il est dit que « le Prior de la Ville-es-Nonneins y apposa son seel ».

Les moniales élevèrent leur couvent à proximité du Vaudoré. Il comprenait plusieurs bâtiments assez importants. La

autant l'assistance corporelle. Elles cherchaient toujours à soulager l'indigence. Les pauvres, les veuves, les orphelins, les pèlerins, les mendiants, les infirmes, les guerriers même ne frappaient jamais en vain à la porte du prieuré. Elles voyaient et servaient Notre-Seigneur dans les déshérités de ce monde.

L'austérité de vie et la pratique de la charité des moniales les avaient rendues très populaires. Le peuple les vénérât et les aimait. Il cherchait aussi à se grouper près d'elles. Dès les premières années, un hameau s'étendit de la Moinerie à Sainte-Marie-des-Sablons. On appelait les religieuses les nonnains : le village prit dès son origine le nom de Ville-ès-Nonnains.

Au début du xviii^e siècle, la foi et la piété qui avaient animé les âges précédents perdirent un peu de leur ardeur : les vocations devinrent moins nombreuses. En 1729, les religieuses durent quitter leur prieuré de Sainte-Marie-des-Sablons et rentrer dans la clôture abbatiale de Saint-Sulpice !

L'histoire nous a légué la plupart des noms des dames prieures de Sainte-Marie-des-Sablons : Sœur Guillemette Gével, nommée en 1397 ; Sœur Gervaise de La Chapelle, en 1411 ; Sœur Guyonne Rabault, en 1560 ; Sœur Françoise de Froulay, en 1581 ; Sœur Jeanne Bouan, en 1599 ; Sœur Marguerite Le Marchand, alliée à la famille Gruel, en 1615 ; Sœur Thérèse-Jeanne Freslon de Saint-Aubin, en 1708 ; Sœur Pélagie d'Espinaye de Vaucouleurs, en 1712.

En 1646, Jean de Taillefer, seigneur du Vaudoré, bachelier de Sorbonne, ancien recteur de Saint-Suliae, chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Dinan, mourut à Vau-bœuf. Par son testament, il fondait dans la chapelle du Prieuré, dans laquelle son père était inhumé, une chapellenie en l'honneur de Sainte Anne. « Pour ce, le diét chapelain ou desservant qu'atéchissera le peuple de l'un et l'autre sexe après la messe ou autre heure du mesme jour. » Le testateur légua au chapelain de Sainte-Anne « neuf journaux de terre au marais de Bellisle et cent cinquante livres une fois payée. Pour le service divin, son calice d'argent et ses ornements sacerdotaux ».

Au départ des religieuses, la prieure confia la bonne tenue de la maison de Dieu au seigneur de Vau-bœuf, Jean-Baptiste de Taillefer, arrière-petit-neveu du fondateur de la chapellenie. Dès lors « la chapelle priorale fut considérée comme frairienne » et servit aux habitants. Bien que dédiée à Marie, depuis la fondation en l'honneur de Sainte Anne le peuple la regardait comme consacrée à l'aïeule de Jésus.

Les chapelains qui desservirent la chapellenie furent Gabriel Chouesmin, pourvu en 1646 et dont on ignore le nom du successeur ; Noël Guénard, en 1718, et présent lors du départ des religieuses ; Nicolas Ameline, en 1744, et qui essaya en vain d'en faire une paroisse ; Jacques Aubrée, en 1759, ancien chapelain du Port-Saint-Jean ; François Contin, en 1786, « mord le 11 novembre 1787 âgé de 62 en et anterré le mardy 13 dans le cymetière de Saint-Sulia » ; Pierre Pitel, en 1787 et jusqu'à la Révolution.

Guy Raoul, sieur de la Maison-Neuve, épousa Françoise Denoual, demoiselle de La Biliais, le 14 janvier 1681, dans la

chapelle Sainte-Anne. Messire Alain-Malo de Saint-Meleuc y épousa Jeanne de La Motte le 25 novembre 1751.

La chapelle et les biens que possédait encore l'abbesse de Saint-Sulpice furent volés à la Révolution, et ensuite « cédés par la Nation, en 1793, à la citoyenne Fouqueux pour remboursement d'argent placé sur les biens du clergé ».

M^{lle} Fouqueux rendit la chapelle en 1807. Les autres biens passèrent à ses héritiers, les Moras, qui les vendirent en 1831 à Guillaume Adam et son épouse Yvonne Brindejone. La seule partie qui subsiste, à présent propriété de M. Lesné, à l'angle ouest du lieu-dit la Grand'Cour, encore appelée dans les contrats la *Métairie des Abbesses*, est le seul vestige du prieuré de Sainte-Marie-des-Sablons.

PONT-LIVARD - LA SAURAI

L'origine de Panlivard, tant pour le nom que pour le village qui le porte, nous est restée inconnue. L'étymologie semble bien bretonne, ce qui prouverait l'ancienneté de ce hameau. On écrivait autrefois Pen-Livard. Mais la signification bretonne de ces deux mots juxtaposés, *penn* (tête) et *livard* (embarquée), reste obscure. Plus récemment on écrivait Panlivard. Le sens de ce nom étant inconnu, Pan a été facilement confondu avec Pont. Ce qui a donné Pont-Livard dans la prononciation actuelle.

Dans ce village à cheval sur deux paroisses, il y avait, pendant la Révolution, dans une muraille, « une cûte à prêtres dissimulée par une armoire à double porte ». Elle a été détruite par un incendie.

Aucun document précis non plus sur le vieux manoir de la Saurais. Les bâtiments actuels sont ce qui reste d'une reconstruction qui aurait été effectuée, en 1626 ou 1676, par Givril de Taillefer et son épouse Gisèle de La Sablure.

Autrefois on accédait dans la cour par une voûte en granit fermée d'un lourd portail en bois. En montant vers le nord on trouvait une chapelle, détruite depuis très longtemps, dont un motif de décoration ou un bénitier en forme de coquille et une figurine de chapiteau, sculptés dans le granit, sont incrustés à présent dans la muraille d'une bâtisse relativement récente.

A la Révolution, le sieur de la Saurais était noble homme Jacques Vannier.

Le manoir de la Saurais était autrefois presque inabordable, la sortie étant fréquemment couverte par la marée. C'est ce qui explique pourquoi, contrairement à l'habitude, il n'est pas devenu le centre d'un hameau. C'est sans doute là aussi qu'il faut chercher l'origine de Panlivard. Le village s'est groupé dans les parages un peu éloignés du manoir, mais plus accessibles.

DOSLET

Doslet, petit village au sud du Clos-Poulet, remonte à la plus haute antiquité et a dû jouer un rôle important dans l'histoire de cette région. L'étymologie du nom démontre à la fois son antiquité et son rôle. Doslet est une forme moderne. Autrefois on prononçait et écrivait Dorlet. La localité est appelée Dorletum dans un manuscrit du XII^e siècle. Dorlet vient du breton *dor* (porte) et représente Dor-Alet : « la Porte, le Passage d'Aleth ». Doslet se trouve en effet sur l'ancienne voie romaine, sur les vieilles routes de Rennes - Saint-Malo et Dinan - Dol, et ouvre le passage, l'entrée, la « porte » du Clos-Poulet.

L'importance géographique du « passage » nous fait penser à l'existence d'un château pour le défendre. Une carte en relief du Clos-Poulet montre bien que Dorlet commandait l'entrée de cette région, l'est du village étant marécageux jusqu'à la mer. L'existence évidente de cette forteresse est affirmée par le *Roman d'Aquin*. Dans cette chanson, écrite au XII^e siècle mais relatant des faits du VIII^e, il est question à plusieurs reprises du donjon, du chastel de Dorlet. Au vers 795 (on en compte 3.000!), l'auteur précise l'importance de Dorlet, si bien gardé « qu'il n'y passast Chrestien sans lour congé ». C'est-à-dire sans le *congé*, la permission des défenseurs du château. L'histoire ne nous apprend rien de

plus. Les hauts faits des garnisons bretonnes abritées par le donjon de Dorlet nous restent inconnus.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, c'était parfois à Doslet que les sires de Châteauneuf exerçaient la Justice patibulaire, comme nous l'apprennent les procès-verbaux d'exécutions tel que celui du malfaiteur « du Creux, conduit mené, pieds nus, la corde au col, au pied de la potence, demande pardon à Dieu, puis pris, pendu et étranglé ».

Les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem établis à Dol possédaient un fief à Doslet. Ils y tenaient même un hôpital ou tout au moins « un établissement charitable de ce genre » au XV^e siècle.

Les premières maisons à l'entrée du hameau, à droite de la route l'Escure-Doslet, portaient récemment le nom de Rangée de l'Hôpital. Dans l'une d'elles, on voyait encore en 1931 un petit lavabo en pierre qui fut placé au pied du calvaire en 1956.

Les Chevaliers-Hospitaliers avaient construit au XV^e siècle une chapelle dédiée à Saint Gilles. Vers ce sanctuaire « dépourvu d'architecture » mais surmonté d'un clocher roman et doté d'un vitrail aux armoiries des seigneurs de Châteauneuf, les pèlerins affluaient de toute la région le jour de la fête patronale. A cette occasion, on « évangélisait les enfants amenés en viaige pour les guérir de la peur ».

Bien qu'en dehors de sa paroisse, cette chapelle dépendait du recteur de Châteauneuf. De ce fait, il avait droit à une partie des oblations déposées par les pèlerins ; d'où certains différends avec le recteur du lieu. Le 1^{er} janvier 1685, lors de sa visite pastorale, le recteur de Châteauneuf expliqua « aux habitans congrégez en la chapelle » que les réparations de ce sanctuaire leur incombaient. Sur leur refus, il intenta un procès. Vers 1695, « Guy Caniou, procureur de la Confrayrie de Sainct Gilles à Dolet et les habitans dudit village (furent) condamnés par l'officialité de Saint-Malo aux réparations et aux frais du procès ».

En 1670, Gillette Leroux épousa dans la chapelle de Doslet Léon Jamet, sieur de La Saudrais. Le 14 février 1695, Margueritte Cheville de Pleudihen, arrière-petite-nièce de Jean de Taillefer, archidiacre de Dinan et seigneur du Vaudoré, s'y maria avec noble homme Frédéric de Gournay. Là furent célébrés aussi le mariage de Jeanne Brebel avec Julien Gaudin, et, en 1754, celui de maître Rabasse avec Renée Trépot.

Jusque la Révolution, on célébrait la messe dans la chapelle Saint-Gilles de Doslet « tous les dimanches et festes à l'intention des frères et sœurs de la Confrayrie de Sainct-Gilles, érigée de temps immémorial en ce sanctuaire ». Le dernier chapelain fut M. Ebrard, ancien professeur, ancien recteur de Saint-Omer, décédé à Doslet le 4 janvier 1780, âgé de quatre-vingt-six ans.

Pillée pendant la Révolution et vendue comme bien national avec le champ et la « maison du Vicair » (au sud-est de la route de Dinan, au lieu dit la Haute-Ville), cette chapelle

fut ensuite rendue au clergé. Vu son délabrement et le manque de chapelain, l'évêque en autorisa la vente en 1813. Elle fut alors transformée en maison d'habitation (maison Gilles Flaud). La statue de Saint Gilles fut emmenée à Saint-Suliae d'abord, puis à l'église de Châteauneuf. Il serait convenable d'ériger une statue de Saint-Gilles au pignon de cette vieille chapelle.

Il existe aussi à Doslet une *gentilhommière*, dite « maison des Gilles », dont le linteau porte cette inscription :

1727 M. GILLES QVINART M'A F. FAIRE ET NOMÉ
BEAVLIEV ET BONE MAISON

Peut-êtr e remplacer-t-elle un vieux manoir? Etait-ce G. Quinart qui avait droit de mouture au moulin de Lavallo? Ce moulin en effet dépendait de Doslet depuis la disparition des sieurs de l'Escure.

Jusqu'à la guerre de 1914 se tenait à Doslet, le premier dimanche de septembre, « l'assemblée de la Saint-Gilles ». C'était un jour important : on gageait ses domestiques, on louait ses terres, et l'on buvait une bonne bolée.

On permettait aux enfants qui avaient bien glané pendant le mois d'août de s'y rendre, après les vêpres bien entendu. Riches de deux sous, ils achetaient une pipe en sucre pour un sou, une petite bouteille de dragées pour un sou, et ils revenaient garder les vaches le soir, ruinés mais heureux!

L'ESCORE

Ce village doit son origine à un vieux manoir « dont les ruines désolées se voyaient naguère sur le Tertre », colline dépendant actuellement de Saint-Père. Il reste encore la fontaine intarissable. La clef de la source porte, dit-on, cette inscription : « Qui m'enlève, inonde. » Elle débite dix-huit barriques à l'heure!

Le Tertre de l'Escure, qui surplombe la vallée du château de la Basse-Motte, manoir du général de Charette de La Contrie, chef des zouaves pontificaux, jouit d'un panorama splendide de Combourg à Solidor, de Cancale au Mont-Dol et à la pointe de Roz.

En 1460, l'Escure dépendait de la seigneurie du Plessis-Bertrand, en Saint-Coulomb, comme nous l'apprend la curieuse redevance de Jocelyn du Chalonge. « Lequel est subjit et obéissant de Noble et Puissant Messire Briend, Sire du Plessi-Bertran,... et de luy tenir... une pièce de terre appelée les Hauts-Ouaizig... joignant à la sente par laquelle on vait du pressouër du dit sire à la fontaine d'Ecurt, que la ligençe en est deüe et droit par chacun an à son dit Seigneur par chacun jour de la saint Gille : Une paire d'esperons dorez, desquelles les molletes et les hardeillons sont indes

(bleus), et les cloux dont les batans sont rivés, et les corages (courroies) d'icelx esperons vermailles... et pavez au dict Sire par la main du dict Jocelyn, qui en oultre ce doit au dict Sire foy, rachapt... avesque obéissance comme homme féal pour son Seigneur...

« Ce fut fait le vingt deuxième jour de septembre, l'an mil quatre cens soixante. »

(Les points de suspension remplacent les mots illisibles ou dévorés par les mites.)

En 1900, alors qu'il creusait une fosse pour planter un pommier, le fermier de l'Escure découvrit une statue en bois, mais tellement détériorée qu'elle ne put être identifiée.

Le Tertre de l'Escure, pas plus que l'histoire, ne nous a livré ses secrets. Et pourtant que de faits ont dû se passer sous les toits et autour des murs qu'il portait!

LA HAUTE-MOTTE

Comme l'Escure, la Haute-Motte jouit d'un site pittoresque. On devine que ses grands arbres poussés dans le roc abritèrent jadis un donjon. Dans les vieux aveux il est souvent question du « Seigneur de la Motte-Cohiniac *aux terres proches de la Baguay* ». Bénét dit en parlant de la Haute-Motte : « Le manoir ancien a été démoli, ainsi que la chapelle. »

Le manoir actuel de la Haute-Motte est une jolie *malouinière* à deux ailes peu saillantes. A l'époque de la Révolution, il appartenait à M. de La Motte-Montmuran, à M. et M^{me} Duchesne. Depuis, les différents propriétaires ont été M. Pierre Le Pelletier, en 1826; M. Malo Pellerin, capitaine au long cours, en 1829; l'amiral Léonard Charner, en 1840; les frères Péral, en 1849; M. Le Mintier et M^{me} de Lorgeril, en 1869; M. le comte Le Mintier et M^{me} la comtesse de Pontbriand, en 1886; M^{me} Desprez de Gésincourt, en 1893; M. le baron Yves du Crest, en 1924; M. Georges Scelle, professeur à la Faculté de Droit, en 1934; la Société de Golf de Saint-Lunaire, en 1944; le commandant Sambron, en 1947; M. et M^{me} Besnard, en 1955.

La Motte-Bily était autrefois une dépendance de la Basse-Motte.

L'amiral Léonard Charner, qui habita la Haute-Motte pendant neuf ans, commanda de 1860 à 1862 la flotte envoyée par Napoléon III en Cochinchine, au secours des chrétiens persécutés par l'empereur Tu-Duc. Charner voulait lancer une offensive rapide, qui aurait détrôné le tyran et établi un régime favorable à la religion. Il s'aperçut alors que le gouvernement français, se posant en champion de la tolérance, voulait tout simplement profiter de l'occasion pour fonder une colonie et ne se préoccupait guère des massacres des chrétiens, qui redoublaient au contraire du fait du débarquement des troupes françaises. Meurtri dans sa foi chrétienne et sa droiture bretonne par cette erreur sur le but de sa mission, il tenta l'impossible pour secourir les chrétiens.

L'évêque du lieu, Mgr Lefèvre, rendit publiquement hommage à l'amiral Léonard Charner, et les indigènes gardèrent longtemps de lui un excellent souvenir.

LA MOINERIE

Après le départ des Frères Condonats, leur couvent, resté le domaine de l'abbesse de Saint-Sulpice, fut « baillé » par elle ou par la prieure de Sainte-Marie-des-Sablons à quelques « Nobles Hommes ».

D'après une déclaration de l'un d'eux, on sait que la Moinerie comprenait « des maisons, terres et héritages... consistant en un grand corps de logis, chambres et grenier avec pavillon au derrière, une grange, deux étables, court, jardin, terres labourables, arrables et non arrables dont la pièce de la Marelle, etc... ».

Dès avant 1550, la Moinerie était déjà la demeure de Barthélemy Miniac et son épouse Robine Ambrouchart. Leurs descendants l'habitèrent jusqu'en 1765. A cette époque, elle passa au marquis Baude de La Vieuville, audienier en la Chancellerie de Bretagne. En 1791, « le citoyen Baude, arrêté comme aristocrate », fut condamné à mort. Point d'égard pour ses cheveux blancs : le 4 mai 1794, il fut guillotiné, malgré ses quatre-vingt-deux ans!... La Moinerie fut déclarée bien national en 1793. La veuve Baude de La Vieuville en récupéra un tiers en 1798. La Moinerie passa aux de La Morvonnais l'année suivante; aux Poinçon de La Blanchardière en 1869; à Etienne Brulé en 1885.

Le nom de Moinerie, donné dédaigneusement à cette humble demeure des Frères Condonats, devait devenir illustre et connu bien au-delà des frontières bretonnes, sur les mers, en France, en Angleterre, au Mexique...

Le 4 février 1676, Anna Géraldin, épouse de Pierre Miniac de La Moinerie, donne le jour à un garçon qui reçoit les prénoms de « Thoumas - Auguste ». Tout jeune encore, Thomas - Auguste embarque pour la *course*. Puis il devient « négociant-armateur, vaillant capitaine, habile dans la paix et allant dans la guerre au feu comme à un triomphe ».

Entre autres faits, en 1707, Miniac de La Moinerie commande le navire *le Maure*, jaugeant six cent cinquante tonneaux, portant cinquante canons et trois cent soixante-dix-sept matelots, armé à Saint-Malo. Il sort de Brest le 9 octobre, avec les vaisseaux de Duguay-Trouin. Le 21, attaque de la flotte anglaise, composée de deux cents voiles remplies de troupes et de munitions à destination de Lisbonne et escortée de cinq gros vaisseaux de guerre. Duguay-Trouin charge *le Maure* d'attaquer le navire anglais *le Ruby*, de cinquante-six canons. Il fallait capturer l'ennemi en causant le moins de dommages possible à sa coque et à sa cargaison, et en risquant le minimum d'avaries pour son propre bâtiment. Thomas-Auguste Miniac de La Moinerie ne possédait pourtant qu'une simple commission provisoire de lieutenant de vaisseau, donc d'un grade inférieur à l'importance du navire qu'il commandait. Mais Duguay-Trouin tenait moins compte du grade que du courage. Il avait raison. Après un combat acharné, tous les navires de guerre anglais sont capturés; les bateaux de transport capturés, coulés ou dispersés. Avant de rentrer à Brest, *le Maure* doit réparer sa voilure hachée par les boulets. Longtemps après, Duguay-Trouin disait en parlant de ce combat : « Le souvenir de ce



L'Eglise

Les bonnes grappes
de Garrot

La Haute-Motte



Statue en bois du xv^e siècle

spectacle me fait encore frémir d'horreur!» Et pourtant il en avait vu d'autres!

En 1711, le sieur de La Moinerie arme le vaisseau *le Fidèle*, fort de soixante canons, pour accompagner Duguay-Trouin dans sa fameuse expédition à Rio de Janeiro. Victoire totale. Mais au retour, fin janvier 1712, une terrible tempête assaille l'escadre du corsaire aux environs des Açores. *Le Fidèle*, chargé de six cents hommes, d'une grande quantité de marchandises précieuses, d'or et d'argent, disparaît corps et biens!

Dans ses mémoires sur la prise de Rio de Janeiro, Duguay-Trouin écrit en parlant « du Sieur de la Moinerie Miniac » : « Je ne peux eslever assés sa valeur et sa conduite. »

Par son testament, nous savons que Miniac de La Moinerie possédait une fortune colossale et des biens considérables aux Antilles.

Ce courageux et richissime corsaire de la Moinerie portait pour armes : *De gueules à l'aigle éployée d'argent, accompagné de sept billettes de même 3 en chef et 2 en pointe, au franc canton d'azur, chargé d'une croix pleine d'or cantonné de croissant de même.*

MANOIR DES PRÉAUX

« Le lieu noble des Préaux », dont le nom seul pour ainsi dire subsiste, était autrefois un véritable manoir, garni de meurtrières et flanqué d'une tour, « avesque clostures de toutes parts tant de murailles, fossés et hayes vives et leurs creux et douves ». Il comprenait plusieurs « maisons et logements, grandes et petites portes, vuës et issuës ». Les dépendances étaient importantes : jardins, vergers, pourpris, prairies, pépinières, bois, « fontaine, vivier, cour et égoûts d'eaux, fuyes et refuges à pigeons volant et parvolant... ».

Les possesseurs des Préaux jouissaient aussi du moulin du Prieuré et de ses droits, après le départ des religieuses. Car dans un aveu de 1749 à « la Dame Abbessse de l'Abbaye de Saint-Sulpice, Seigneure de la Seigneurie de l'Abbaye de la Ville-es-Nonnains,... déclare aussi le dict sieur des Préaulx tenir prochement, noblement et sans aucun deivoir de rachat..., scavoir : le droit de Masses et emplacement de Moulin à vent, sittué au plus haut endroit (51 m.) du Domaine de la ditte Dame Prieure au dessus du Village de la Baguais, avec son droit et distrait de moulant et moudeaux, qui sont tous les Hommes Vassaux et Tenanciers des dittes Dames Abbessse et Prieure... »



Moulin des Masses

Pour ces biens, le sieur des Préaux nous apprend aussi « deivoir par chacun an de rente à la dite Dame Abbessse par froment au terme de Noël... dix boisseaux pour toutes rentes et charges ».

La date de la construction des Préaux est inconnue. Lors des combats de Dol et de Combourg contre Henri II Plantagenet, en 1173, se signale parmi les défenseurs de la nation

bretonne le courageux Hamelin des Préaux. Mais cela ne nous renseigne point.

Ce manoir semble avoir été très longtemps la demeure des Taillefer, originaires cependant de Bellisle (à présent Bas-Marais et moulin de Baucher). Il s'appelait d'ailleurs les Préaux-Taillefer. Et dans un aveu à la dame Abbesse, François de Taillefer, écuyer, sieur des Préaux, « déclare tenir ses biens des Préaux de la succession de son Père, que son Père les possédait de son Père, Grand-Père et Ayeuls ».

L'année suivante, 1750, les Préaux sont habités par « Noble Homme Frédéric de Gournay et sa femme Marguerite Cheville », arrière-petite-fille de Bertranne de Taillefer.

Le seigneur des Préaux était toujours l'aîné des Taillefer jusqu'à cette date. Les puînés devenaient seigneurs du Vaudoré, de Vaubœuf ou autres lieux.

A l'époque de la Révolution, les Préaux appartenaient aux Even; en 1805, aux Hubert; en 1860, aux Gruel; en 1878, aux Contin.

MANOIR DE LA BAGUAIS

Quelques vestiges rappellent encore l'ancienne demeure noble de la Baguais. En bordure de la route, une bâtisse assez bien conservée, avec sa partie sud en ovale et sa belle corniche à modillons, ainsi que les murs à encorbellements que l'on voyait naguère, nous montrent que c'était un vieux manoir fortifié. Au fond de la cour existe encore, mais complètement transformée, la « Maison des Dêmes » appelée aussi le *Présidial*. La prison fut démolie vers 1870. Théophile Briant signale encore au début de ce siècle « les portes criblées de plomb, attestant que succombèrent à cet endroit des défenseurs du sol breton ».

La chapelle, dédiée à Saint André, est signalée en 1513. En 1624, Robert Chevalier, sieur de La Vestonnaire, épousa en ce sanctuaire Marguerite Picqueby.

Etienne Flaud, mort en 1703 à l'âge de trente-sept ans, en était le chapelain. En 1727 la chapelle ne servait plus au culte.

« La Baguay appartenait à Noble Homme Raoul de Porcon » en 1544; à Jean de Porcon en 1630. Les possesseurs en 1678 étaient le comte Guillaume de Marbœuf et son épouse Angélique Pépin. En 1719 mourait à la Baguais « Noble

Homme Gilles de Malterre, Ecuyer ». En 1740, l'écuyer Luc Magon mourait à la Baguais. Catherine de Trémereuc, veuve de Malterre, y décédait en 1748.

Nous savons peu de choses sur le passé historique et sans doute glorieux de la Baguais. D'avoir abrité le comte de Marbœuf et Angélique Pépin, c'est la plus grande gloire connue de ce manoir.

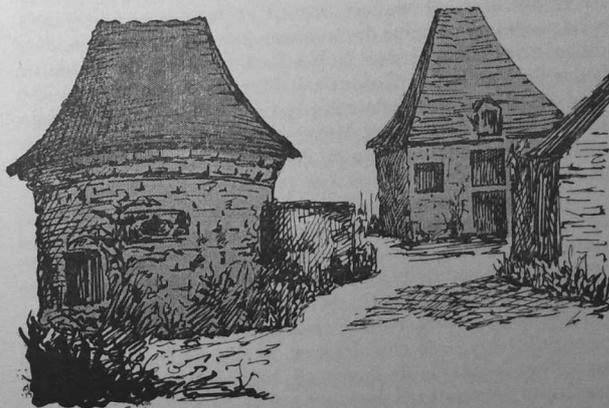
Angélique Pépin, fille de Pierre Pépin, seigneur du Bignon, et de Servanne Miniac, est née à Saint-Malo le 15 janvier 1664. Elle était de par sa mère petite-fille de Pierre Miniac et Servanne Grout, seigneurs du Vaudoré, cousine et héritière du célèbre et richissime corsaire Thomas-Auguste Miniac de La Moinerie. Le 18 avril 1678, elle épousa à Bonaban le comte de Marbœuf.

Guillaume de Marbœuf, né vers 1648, « avait commencé par être d'église ». Sans toutefois être clerc, on le trouve prieur commendataire de Lislou en 1674. Lors de son mariage, il est conseiller au Parlement de Bretagne. En 1691, il en devient le président. Il exerce ses hautes fonctions jusqu'à sa mort survenue en 1712. Sa présidence ne fut pas une sinécure. C'était en effet l'époque des grandes difficultés entre le gouvernement français et le Parlement de Bretagne.

Guillaume de Marbœuf portait pour armes : *D'azur à deux épées d'argent garnies d'or, en sautoir, les pointes en bas.*

La possession de la Baguais par ce « Haut et Puissant Seigneur Guillaume de Marbœuf, Président à Mortier au

Parlement de Bretagne », explique, *dit-on*, le nom de Présidial, ou tribunal de première instance, donné à la partie principale de ce manoir, et l'existence d'une prison. Ce n'est pas certain. L'existence de ces deux bâtiments peut s'expliquer par ce fait que la Baguais était le siège d'une juridiction. D'ailleurs le Président Marbœuf ne résidait pas à la Baguais. Ce manoir n'était pour lui qu'un lieu de villégiature et de repos. De plus la construction du présidial et surtout celle de la prison semblent bien remonter à une date antérieure.



Manoir de la Baguais

MANOIR DU VAUDORÉ

D'après les actes passés devant les notaires de la cour du Vaudoré, on se rend compte de l'importance que pouvait avoir autrefois ce manoir dont il reste encore une partie. « Le partaige, prisaige des maisons, fiefs et terres dépendant de la succession de feu Noble Homme Jean de Taillefer, Sieur du Vaudoré », décédé en 1646, nous donne une idée des biens et dépendances de cette maison noble énumérés dans « cette lottie dévolue au sieur Guillaume de Taillefer, fils aîné du deuxième mariage de demoiselle Renée Miniac et de Jean de Taillefer ».

Voici cette *lottie* : les maisons nobles et manoir du Vaudoré, avec sa boulangerie, ses hangars sur piles de bois, ses cours, son étable, son écurie, ses puits et abreuvoir, « son coulombier garni de pigeons, ses droits de pêcheries en mer et de dégrainage au moulin de la Tourniolle », son jardin, son petit verger, le verger des Bas-Clos, le pré du Vaudoré, cinq pièces de terre, « le clos d'Iceux, le clos de Garot fermé de murailles, le moulin de *Beauvais*, tournant et moullant avec ses droits de mouteaux estagers qui en dépendent, le baillage de Vigneux, etc... ».

A une certaine époque, tout au moins au XVIII^e siècle, « une maison de demeure avec tour », modifiée depuis et

devenue le presbytère, semble bien avoir été une dépendance du Vaudoré, ce qui explique la mitoyenneté du puits.

La cour du manoir était gardée par deux léopards ou lions héraldiques en bronze, emblèmes contenus dans les armoiries des Taillefer.

Pendant la Révolution on y trouve « une cache à prêtres ».

Si les vestiges du Vaudoré pouvaient nous conter tout le passé de ce vieux manoir, ils nous apprendraient quantité de choses, pleines d'intérêt, dont nous n'avons pu retrouver que des bribes éparses. C'est la plus ancienne châtelainie des Sablons. Son origine est antérieure à la fondation du prieuré de Sainte-Marie-des-Sablons, placé sous sa protection. Les sires de Châteauneuf, qui dépendent directement des ducs de Bretagne, exercent leur juridiction sur les seigneuries voisines. Mais la seigneurie du Vaudoré conserve l'indépendance de son importante juridiction. Les étalons de sa Cour et les arrêts de ses Notaires font autorité. Dans les bailliages on trouve souvent des expressions comme celles-ci : « Devant nous Notaires de la Cour du Vaudoré... » — « ... devoir tant de godets de fromen, aux mesures et apprécys de la Juridiction et Cour du Vaudoré. »

La charge de notaire d'une juridiction seigneuriale exigeait certaines qualités et capacités, comme le montre cette nomination : « Nous messire Jean Baptiste Baudran sieur de la Riaudais, Seigneur de Maupertuy, La Mote Bois riou, Rostèneuf, seigneur fondateur de l'église de la paroisse de

Saint guinou et autres lieux, sur le bon, le louable raport qui nous a esté fait de la personne de Maistre françois René Gruël, sieur de la Marine et de Vauxbœufs, de ses Bonnes Vie et Meurs, Religion catholique apostolique et romaine, et de sa capacité et Expérience au fait de la pratique, luy avons par le présent accordé, donnons et octroions la charge et



Manoir du Vaudoré

office de Notaire et Procureur de Notre Jurisdiction de Maupertuy pour l'exercer, jouir des honneurs et émoluments y attribués, comme les autres notaires et procureurs d'icelle, mandons à nos Juges et autres officiers de le recevoir en les dittes charges et à nos Vassaux de le reconnaître en la ditte qualité autant qu'il me plaira. — Donné à notre manoir de Bellestre (paroisse de Saint-Coulomb), après avoir fait apposer le cachet de nos armes et avoir signé le présent de notre main ce dixième aoust 1758. »

Le manoir du Vaudoré changea plusieurs fois de propriétaires au cours de sa longue existence. En 1420, il appartenait à messire Bertrand Gouyon, chambellan à la Cour de Bretagne. Ses descendants, tous hommes d'armes célèbres, l'habitèrent pendant deux siècles. Dans la suite, les divers possesseurs furent les Taillefer, en 1606; Pierre Miniac, en 1651; Servanne Grout, veuve du précédent, en 1671; Guillaume de Marbœuf, en 1688; les Beringhen, originaires des Pays-Bas, en 1704; le sieur Guynet, vers 1715; Auguste Baude, en 1784; les Giron de La Massuère, après la Révolution; les Contin, en 1823.

MANOIR DU VAUBŒUF

Le joli manoir aux murs épais que nous admirons actuellement à Vaubœuf, maison d'habitation à un étage, flanquée d'une tourelle couverte d'un toit polygonal en dôme à deux ressauts, semblable à un vieux clocher d'église romane, est ce qui reste d'une construction datant de 1621 et restaurée en 1671. Les armoiries gravées au-dessus de la porte d'entrée de la maison, côté sud : *De sable à l'épée d'argent, la pointe en bas*, sont celles des Monterfil. Elles datent de vers 1500.

Malgré son charme d'à présent, ce manoir n'a plus son faste d'antan. Reportons-nous aux siècles passés pour le visiter au temps de sa splendeur.

Ce vieux castel, avec la joliesse de sa Maison Noble et de son enclos ravissant, renfermant six hectares, son site enchanteur en flanc de coteau sur les bords de la Rance, ses droits féodaux, ses constructions élégantes et pittoresques..., c'était bien la perle du pays. Il en imposait avec ses fortifications, ses murs de défense, flanqués d'une grosse tour

ancienne du côté de la mer, surveillant la grève, ses nombreuses tourelles; « avec ses parapets, vûes, meurtrières et ouvertures ». Surplombant les murs, trois allées plantées de charmes, de bouleaux, de chênes verts séculaires, s'étageaient en gradins. L'une conduisait à la grosse tour; les deux autres, dans les diverses parties de l'enclos. Au-dessus des allées, des jardins montaient jusqu'à son « moulin à vent tournant et moulant faisant farine ». Au flanc de la colline s'accrochaient ses vergers et fruitiers, « ses vallons, rochers, perrières, mottes à lapins et garennes », que couronnaient « ses bois de hautes futaies et de décorations ». Du côté du levant, s'élevait « son coulombier garni de pigeons vifs volant et parvolant », venant se désaltérer dans leur abreuvoir au pied de « la Vieille-Métairie ». Plusieurs pavillons entouraient la cour d'honneur et la fontaine au fronton monumental, portant fièrement les armoiries du seigneur du lieu et, au-dessous de l'écu, le cadran solaire. Plus bas, les sources coulaient vers le vivier, près d'une petite chapelle bâtie vers 1767.

Vaubœuf jouissait de droits féodaux. Il possédait en propre « le port et havre maritimes, des salines avec droit et usages immémoriables de pêches et pescheries, de tendre et tirer au canard et aultres oiseaux, de faire panager les bestiaux du dit lieu sur tous les marais jusqu'aux moulins de la Tourniolle et sur les *verdières* au delà du ruisseau fluant ».

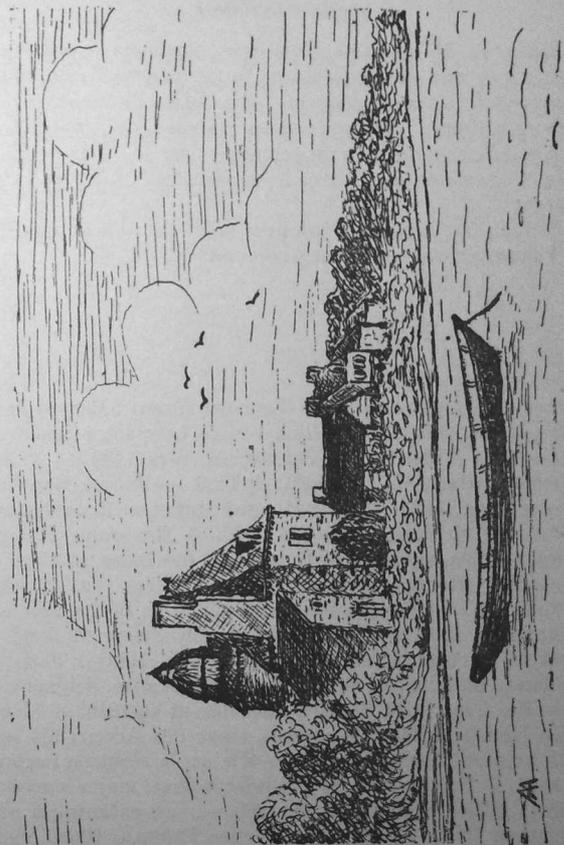
De Vaubœuf dépendaient aussi la métairie des Rochaux et de nombreuses terres : « les Hurettes, la Marelle avec réservouër et receptacles d'eaux, le Radier, et autres quantités de terres en la Champagne d'Établéhon et autres lieux ».

Entre les expéditions militaires et les parties de chasse, vivre dans ce château n'était nullement monotone : la beauté du site variait selon les saisons et les marées ; on avait ses occupations, ses soucis, et parfois même des anicroches avec ses voisins.

Un long et curieux procès, dit « Procès du Colombier », s'engage en 1669 entre « Haute et Puissante Dame Pélagie de Rieux, Comtesse de Châteauneuf ; contre Noble-Homme Jean de Taillefer, Seigneur de Vauxbœufs et Connétable de Dinan et Léhon ».

La prétentieuse dame « expose devant Mes Seigneurs du Parlement de Bretagne que soub la banlieu et proche de son château de Châteauneuf l'appelé Jean de Taillefer a inové un coulombier au proche de sa maison de Vauxbœufs dans un lieu où il n'y en a jamais eut ni connu et qu'il y a deux choses qui lui manque pour pouvoir édifier une fuye, scavoir la qualité personnelle et le nombre de journaux de terre soit en domaine soit en fieff ».

Le sieur Jean de Taillefer défend énergiquement ses droits, et surtout sa « qualité personnelle ». Il peut reconstruire un colombier, prétend-il, parce qu'il en existait un il y a moins de vingt-cinq ans. Il fait constater ses affirmations par des notaires de Dinan qui verbalisent ainsi leur visite domiciliaire : « Nous nous sommes transportés au Lieu Noble de Vauxbœufs... où étant avons trouvé le Sieur Jean de Taillefer, lequel nous a fait vouër et considérer une vieille et ancienne masse et emplacement de colombier... Dans laquelle masse et emplacement ayant entrés par une petite porte et huysserie de pierre de taille toutlée avons remarqués le nombre de quatorze rangs de trous pertuits et refuge à pigeons... »



Manoir du Vauxbœuf

Enfin en 1671, après bien des jugements « cassés et miettés » et bien des requêtes de la partie plaignante, dame Pélagie doit s'avouer vaincue, puis écrire et signer de sa main : « Nous... déclarons nous désister de l'opposition formée à la construction du colombier par le Sieur de Taillefer, Connétable de Dinan, à sa Maison Noble de Vauxbœufs ».

Et Jean de Taillefer d'admirer enfin, *en homme qualifié*, ses beaux pigeons volant et parvolant!

Les divers possesseurs de Vaubœuf furent : Ecuyer Jean de Monterfil et demoiselle Richarde de Lesquen, seigneur et dame de la Ville-Roy et Vauxbœufs, vers 1492. — Noble Homme Eustache de Monterfil, en 1530. — Ecuyer Raoul de Monterfil, en 1563. — Noble Homme Mathurin Rouxel, sieur de Launay et Vaux-Bœufs, en 1570. — Honorable Homme Gouyon Gilles, capitaine de Compagnie des Indes, en 1584. — Honorable Homme Rolland Rolland, sieur des Sables, en 1587. — La veuve de Rolland Rolland en hérita avec ses enfants, en 1595. — Honorable garçon Pierre Rolland le reçut en partage de sa mère, en 1609. — Ecuyer Jean de Taillefer, sénéchal, et sa femme Renée Miniac, seigneur et dame des Préaulx et Bellisle, l'achetèrent en 1615. — Honorable Homme Allain Chouesmet, sieur des Alleux, fils issu d'un premier mariage de Renée Miniac, le reçut en partage en 1640. — Ecuyer Jean de Taillefer, colonel major commandant la Milice Bourgeoise, en 1668. — Les enfants du précédent, en 1710. — Honorable Homme François Gruel, sieur

de la Marine, en 1749. — Son fils Bernard en hérita en 1774, puis son petit-fils Joseph. — Suliac Gruel, fils de Joseph, en hérita avec sa femme Olivette Brijard. Vieux, veuf, sans enfant et aveugle, Suliac Gruel légua Vaubœuf pour les bons soins reçus à M^{me} Louis Plurien, en 1901. — Vendu à M. Chaussavoine, en 1956.

LA CAMPAGNE

Les monastères avec leurs grandes bâtisses et leurs clochetons, les manoirs avec leurs tourelles et leurs murs de défense, les ungs et les autres avec leurs toitures d'ardoise, dominaient majestueusement les petites chaumières éparpillées dans leurs alentours. Ces contrastes formaient des villages très pittoresques, égayés le jour par les tintements de cloches des couvents et le son des trompes et cornes de chasse; le soir, par quelques jeux rustiques en plein air ou, au coin de l'âtre, à la chaleur d'un bon feu d'ajonc ou à la lueur de la résine fumante accrochée au *gresset*, par le récit des exploits des seigneurs et chevaliers, peut-être aussi d'un membre de la famille, partis « bouter hors de Bretagne » l'ennemi français ou anglais.

Cependant la beauté de la campagne n'avait rien à envier à celle des hameaux. Les bois de hautes futaies, les prés émaillés de fleurs, les étroits chemins creux dits *chemin du Bourg*, *chemin de la Chèze*, *chemin de Doslet*,... bordés d'arbres et d'ajoncs dorés, les falaises giboyeuses, les vallons rocaillieux, les « champagnes » fertiles, les « pastures » à moutons, les coteaux couverts de vignes,... faisaient des bords de la Rance, déjà si pittoresques, un paysage enchanteur.

Les coteaux couverts de vignes!... Pendant dix siècles, en effet, la vigne fut, après celle du blé, la principale culture du pays dont le vignoble fournissait un cru renommé.

Les premières vignes furent plantées sur le Mont-Garrot par Saint Suliac. Au moyen âge « les costeaux de la Rance étaient couverts de vignes depuis son embouchure jusqu'à Dinan ». Parmi les bailliages relevant du Vaudoré, on signale « Vigneu ou les Vignes, prosche du Village de la Ville-es-Nonnains ». Dans un acte daté de 1244, il est question d'une « vigne située près de l'Hospital de Port-Stablon et relevant de la juridiction des Chevaliers de Malte ». Les comptes du baron de Quintin nous apprennent ce que ce seigneur « a païé en 1478 pour l'achapt de XX pipes de vin breton du creü de Saint-Sulia et aussi pour l'achapt d'ungn cabatz de résin... et autres choses ». Un contrat de vente de Vaubœuf en 1587 comprend « une pièce de terre plantée en vignes, et une autre pièce en vignes derrière le logis ». Dans l'affranchissement et anoblissement des maisons et terres appartenant à noble homme Jean de Taillefer, sieur des Préaux, en 1638, il est fait mention de « deux pièces de terre sous la vigne ». Dans un partage des Langevin, en 1690, on cite « un champ bordant le chemin de Doslet appelé la Grande-Vigne, et dans la champagne de Garot une pièce de terre plantée en vignes blanches ».

Ce nombreux vignoble produisait un fruit abondant. On lit en effet dans la Chronique de Jean Froissart, datée de 1360 : « L'intention d'Edouard roi d'Angleterre était telle qu'il viendrait tout cet été jusque après août rafraîchir en Bretagne les troupes de son hoste, car les vendanges y étaient moult belles apparents, et viendrait de rechef en France mettre le siège devant Paris. »

Si le roi d'Angleterre désirait passer les frontières de Bretagne, ce n'était pas seulement parce que les vendanges y étaient « moult apparents », mais surtout parce que les crus de son terroir étaient moult estimés. Notre bonne duchesse Anne connaissait aussi les crus de sa chère Bretagne, et elle savait leur faire honneur en les plaçant sur la table des rois de France.

Les vins bretons étaient appréciés des étrangers. C'est donc qu'ils étaient fameux. Les vins des bords de la Rance devaient être excellents entre tous, puisque les gourmets préféraient leur saveur et leur fumet. Si d'importants personnages, de hauts seigneurs comme Tristan du Périer, baron de Quintin, buvaient du *Côteau-de-Garrot*, du *Moulin-de-la-Chèze*, du *Bec-du-Mousse*, ou du *Tertre-de-Vigneux*, c'est une preuve certaine que ces crus étaient en grand renom et par conséquent fort bons.

En 1687, le gouvernement de Louis XIV interdit la plantation de la vigne en Bretagne. On cultiva alors les vieux vignobles le mieux et le plus longtemps possible. Et les crus du bord de la Rance ne disparurent que vers la fin du XVIII^e siècle. Les vieux ceps, têtus comme leurs vigneron, tinrent bon en dépit du décret royal et vécurent longtemps après la disparition du Roi-Soleil qui les avait injustement condamnés à mort. Ils n'ont d'ailleurs pas complètement abandonné le Mont-Garrot. Quelques-uns de ces vieux ceps, arrière-rejets de ceux que plantèrent les moines de Suliac, poussent encore leurs sarments au-dessus des broussailles ou dans les branches des chênes. Et chaque automne vous pouvez goûter, si les oiseaux ne les ont pas cueillis avant vous, ces grappillons aigrets que les enfants trouvent excellents.

On pratiquait aussi l'élevage du mouton. Il en est souvent question dans les bailliages. La prieure de Sainte-Marie-des-Sablons avait « droit de moutonnage, c'est-à-dire de faire paître ses brebis dans les pastures de la Ville-aux-Nonnains ». Les troupeaux étaient assez nombreux, à en juger d'après les importantes impositions de moutons faites pendant la Révolution, et d'après un jugement rendu par le juge de paix de Châteauneuf, portant sur le vol d'un mouton commis au préjudice du fermier de Châblé par... le garde champêtre.

Cependant le blé restait la principale culture. Le chanvre et le lin semblent n'avoir pas été beaucoup cultivés dans les Sablons.

DES CROISADES A LA RÉVOLUTION

Des Croisades à la Révolution, c'est-à-dire du XI^e siècle à la fin du XVIII^e, ce ne fut pas l'ère de l'ignorance et de la misère comme on le croit parfois, bien que tout ne fût pas parfait.

Les nombreux monastères, tels ceux des moines de Saint-Florent et des Frères Condonats, et surtout ceux des Hospitaliers de Port-Stablon et des Bénédictines de Sainte-Marie-des-Sablons, conservaient et propageaient les sciences religieuses et profanes. Ils étaient des foyers de civilisation chrétienne et de culture littéraire et artistique. Vers 1082, le pape Grégoire VII chercha à faire de « la catholique Bretagne », alors placée par le peuple et les ducs sous la protection de l'Eglise romaine, une principauté vassale du Saint-Siège. En 1459, répondant à un discours de l'ambassadeur de Bretagne près du Saint-Siège, le pape Pie II « loue la *foi profonde* et la *fidélité constante* de la Nation bretonne ». Et l'histoire nous apprend que seigneurs et chevaliers, qui avaient subi l'heureuse influence des Croisades, œuvre de leur foi, ne manquaient pas de culture générale. Rappelons-nous aussi que la Chevalerie est une institution celtique.

La charité chrétienne n'était pas un vain mot. Les portes des monastères et des manoirs ne se fermaient jamais devant les pauvres. On jouissait aussi d'un bien-être relatif. Des lois sages favorisaient l'agriculture et des traités de commerce ouvraient des débouchés suffisants. Un aperçu des exportations et de la marine nous donne une idée de la richesse du pays à cette époque. « Les Bretons échangeaient leurs produits avec le monde entier : sel, vin, blé, fer, toile et autres denrées. Leur flotte de commerce, protégée par des navires de guerre, allait en Angleterre, en Suède, en Norvège, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Portugal, en Espagne, et même dans les pays du Levant où une bulle du pape Sixte IV leur donnait accès. » En Hollande, « le port le plus fréquenté des Bretons était celui d'Arnhem : 344 navires pour la seule année 1483 » !

Ce qu'on ignore trop, c'est que la Bretagne possédait un système féodal très particulier et très humain. Malgré l'inégalité des classes, « la situation des paysans bretons était supérieure à celle de leurs contemporains des autres pays. Bien des charges pesaient sur eux... mais elles n'étaient pas plus lourdes que celles qui les grèvent actuellement. » Si la maison rurale restait trop souvent une grossière cabane couverte en chaume, meublée d'un coffre et de quelques paillasses, le paysan pouvait s'habiller chaudement et se nourrir très convenablement. « Le peuple breton était alors si riche que l'on n'eût pas trouvé si petit village qui ne fût plein de vaisselle d'argent. »

Les « champagnes » fertiles et les coteaux ensoleillés des bords de la Rance produisaient en abondance, eux aussi, le froment et le vin que les voiliers venaient charger à Port-Stablon.

Maître et paysan, dont les sentiments vis-à-vis l'un de

l'autre n'étaient ni l'oppression ni la haine, mais d'une façon générale la confiance et le dévouement réciproques, travaillaient mutuellement, chacun selon son état, à faire régner la prospérité et le bonheur dans tous les foyers. C'eût été l'âge d'or pour la Bretagne, s'il n'y avait pas eu tant de guerres.

« Il vaut mieux faire envie que pitié », dit un proverbe. La Bretagne pourrait en douter. convoitée pour ses richesses par ses deux puissantes voisines, elle lutte pendant mille ans : tantôt attaquée par la France, tantôt par l'Angleterre, parfois alliée à l'une contre l'autre, parfois en paix regardant ses deux ennemies se déchirer.

Le Clos-Poulet eut peu à souffrir des attaques françaises, celles-ci étant plutôt dirigées sur Fougères, Rennes, La Guerche, Nantes... Mais il reçut sa large part des invasions anglaises.

Châteauneuf faisait partie de la ligne de défense constituée pour protéger la frontière de l'est. Ceci explique pourquoi les Sablons étaient habités par « grand foison de Chevaliers et Escuyers », élite de l'armée bretonne, gardienne des rivages de la mer et de la frontière britto-franque, noblesse remuante, sous la direction des sires de Châteauneuf « auxquels il appartenait sur les hommes estaigers le devoir et abstins de Guet pour cause du chasteau et forteresse dudit lieu ». Les sires de Châteauneuf dépendaient directement du duc. C'est la raison aussi de la présence en ces lieux de tant de religieux et religieuses cherchant la protection des hommes d'armes.

En 1117, Conan III s'allie au roi d'Angleterre, Henri I^{er}, contre le roi de France. Une garnison bretonne est alors placée dans « un castel sur le *tertre* prosche de Châteauneuf » dont l'emplacement exact reste inconnu. Peut-être le vieux donjon de Doslet? Peut-être le vieux castel du *Tertre* de Lescure?... Toujours est-il que les troupes françaises, commandées par Baudouin de Flandre, vexées de ne pouvoir prendre le castel, ravagent les vignobles de la Rance, « font païstre les moissons par leurs chevaux », incendient les chaumières, tuent les habitants. Au mois de juin 1118, Baudouin propose un combat singulier contre la milice bretonne. Hugues Botherel, le chef de la garnison, relève le défi et sort à cheval hors de la citadelle. Au signal convenu, chevaux, hommes et boueliers se confondent dans un choc éclatant. Des cris de triomphe et d'alarme s'élèvent. L'un des cavaliers reste immobile sur son cheval, tenant dans sa main sa lance brisée. L'autre vient d'apprendre que César avait raison d'écrire : « *Les Bretons sont terribles et redoutables quand ils prononcent : *torr e benn!** » (Casse-lui la tête.) Baudouin gît par terre, dans une mare de sang, le visage traversé d'un tronçon d'arme. Alors ses soldats s'enfuient, au grand soulagement des habitants.

De 1167 à 1182, Henri II, roi d'Angleterre, essaie en vain de conquérir la Bretagne. En 1168, il ravage les bords de la Rance, mettant « tout à meurtres et à embrasements » de Saint-Malo à Dinan, ses soldats traquant dans leur fuite hommes, femmes et enfants après avoir pillé leurs chaumières. En 1173, il fait de nombreux prisonniers à Dol, parmi lesquels Hamelin des Préaux. Mais le Plantagenet ne réussit pas à briser la résistance bretonne organisée et conduite par Eon de Porhoët.

En 1207, les sires de Châteauneuf, aidés de tous les seigneurs et chevaliers des manoirs environnants, attaquent le fort du Guarplie (fort Du Gueselin), en Saint-Coulomb, occupé par les troupes de Jean-sans-Terre, autre Plantagenet assassin du duc de Bretagne héritier de la couronne d'Angleterre, Arthur I^{er}.

Beaucoup de chevaliers jouent un rôle glorieux aux Croisades à cette époque. Leur absence n'empêche pas la Bretagne de repousser plusieurs attaques anglaises et françaises.

Après de nombreux échecs devant les troupes françaises, Jean IV est contraint de se retirer en Angleterre. Le roi de France, Charles V, veut alors annexer la Bretagne. Indignés, tous les Bretons s'unissent pour réclamer le retour de leur souverain. Jean IV débarque à Dinard, le 3 août 1379, au milieu d'une foule délirante. Marchant sur Dinan, il passe le 7 à Doslet où les paysans, abandonnant leurs moissons, se rendent saluer leur libérateur et ravitailler leurs seigneurs et chevaliers qui l'accompagnent.

Jean V, ami de Jeanne d'Arc, reste neutre. Il permet cependant à son frère, Arthur de Richemont, et à quelques chevaliers d'aller combattre les Anglais en France. En 1436, reprise de Paris grâce à la ténacité de Richemont et de ses fidèles auxiliaires dont Eustache Gruel, cité parmi les héros de ce combat, et Guillaume Gruel, ancêtre des Gruel de Vaubeuf.

La fin du xv^e siècle est le début de la décadence et de la ruine de notre pays : victoires du roi de France en Bretagne;

mort de François II; luttés héroïques mais impuissantes de la duchesse Anne « contraincte à prendre mariage d'un homme qui l'a si maltraictée » : son ennemi vainqueur; mainmise de la France sur notre patrie vaincue...

Le Contrat d'Union maintient l'autonomie et les droits de la Bretagne. Mais « à peine les rois de France ont-ils signé l'acte d'Union qu'ils s'empressent de l'enfreindre » ! D'où les nombreuses luttes du Parlement et des Etats de Bretagne contre le pouvoir royal. De nouveaux impôts sont exigés et beaucoup de traités de commerce supprimés. De là les multiples révoltes des Bretons appauvris. Toujours la répression française est impitoyable et sanguinaire. À ces troubles s'ajoute la division des seigneurs et chevaliers, dont quelques-uns sont collaborateurs et la plupart résistants.

Le protestantisme remporte peu de succès. Les Bretons restent profondément catholiques et adhèrent à la Ligue, dont le chef suprême est le duc de Mercœur. Le but des Ligueurs n'est pas seulement de défendre leur foi menacée, mais aussi de rendre à la Bretagne son indépendance. Voilà pourquoi la Ligue dure encore quatre ans après la conversion d'Henri IV.

En 1589, Mercœur prend Châteauneuf et se rend maître de la région après quelque résistance de la part de Guy de Rieux. En 1597, Saint-Laurent, lieutenant-général de Mercœur à Dinan, cantonne deux cent cinquante hommes à Saint-Suliae. Il ravage alors les environs pour approvisionner son armée, emmenant à Dinan, sur des chalands, blé et bétail. « Ce crucifiement du pauvre peuple », partisan cependant de Mercœur, mécontente les Malouins qui, au mois d'août, viennent assiéger la bande de Saint-Laurent alors réfugiée

dans l'église. Attaqués par terre et par mer, les assiégés ne peuvent ni résister ni fuir. Vaincus, ils sont presque tous tués ou pendus par leurs adversaires.

L'année suivante, Mercœur est contraint d'abandonner son rêve d'indépendance!

Quantité de maisons portent encore le millésime 1600 et quelque. Faut-il chercher la solution de cette énigme dans l'incendie des villages pendant la Ligue? Peut-être : lors de la prise de Châteauneuf par Mercœur, la lutte dut être âpre dans les Sablons. Le seigneur du Vaudoré au moins, Charles Gouyon, était un ardent chef huguenot, gendre du plus terrible des chefs protestants bretons, le célèbre François de la Noue, dit Bras-de-Fer.

De 1630 à 1640, Richelieu fait démanteler beaucoup de forteresses et de châteaux, témoins de notre passé, par crainte de nouveaux soulèvements en faveur de l'indépendance.

« Le règne de Louis XIV apporte à la Bretagne un débordement d'oppressions, d'orgies et de cruautés. » En 1675, les troupes françaises saccagent la région de Dinan pour sa participation à la « Révolte du Papier timbré ».

Par un décret en date de septembre 1687, le gouvernement français interdit formellement la plantation de la vigne en Bretagne. Par une ordonnance en date du 22 décembre 1698, il supprime la liberté d'exportation, en particulier du blé, sous les peines les plus sévères, voire la peine de mort. D'où la ruine de l'agriculture et du commerce.

A cette époque, le comte de Marboëuf, seigneur de La Baguais et du Vaudoré, est président du Parlement de Bre-

tagne. Avec ses conseillers, il défend énergiquement les droits de sa patrie et les clauses du Traité d'Union.

En 1693, les Anglais, ne pouvant vaincre les corsaires malouins, décident de faire sauter leur ville. Ils lancent contre les remparts un brûlot de quatre cents tonneaux bourré de poudre, de matières inflammables, de bombes, de vieux canons. Heureusement le feu est mis trop vite à la *machine infernale* qui ne cause que des dégâts matériels et un fracas épouvantable. L'oscillation du sol est senti jusqu'à Châteauneuf et Doslet.

Les corsaires continuent leurs exploits, et Miniac de La Moinerie se signale par la prise du *Ruby* en 1707 et au siège de Rio de Janeiro en 1711.

En 1758, les Anglais ravagent à nouveau les bords de la Rance.

L'augmentation des impôts, le mécontentement, les révoltes continuent leurs ravages. Le Parlement de Rennes proteste en vain : on enferme ses députés à la Bastille! Et ce n'est plus l'époque de bien-être où Salomon, roi de Bretagne, offre au pape Adrien II sa statue en or massif et une couronne d'or ornée de pierreries!

En 1779, une épidémie de dysenterie fait une centaine de victimes dans les Sablons.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

La Bretagne ne demandait pas les réformes de 1789 réclamées par l'opinion française, puisqu'elle était régie par un système féodal différent et par une constitution particulière. Une seule revendication pour elle : l'observation des clauses du Traité d'Union. Aussi l'abolition de ce traité la nuit du 4 août, abolition restée illégale puisque jamais sanctionnée par les Etats de Bretagne, suscita l'indignation et le mécontentement. Puis on se rassura, pensant que les pertes seraient amplement compensées par les bienfaits du nouveau régime. L'illusion se changea vite en inquiétudes, causées par la politique antireligieuse des assemblées révolutionnaires et la levée en masse décrétée par la Convention. Les Bretons se levèrent bien en masse, mais pour défendre leur foi et leur nationalité menacées. Et la Révolution continua son œuvre sacrilège et sanguinaire.

Pendant cette pénible période, tous les villages des Sablons subirent le même sort que *Port-Suliac* dont ils dépendaient, c'est-à-dire les horreurs communes de ces tristes jours. Il ne semble pas toutefois qu'il y ait eu ni

exécutions ni cruautés; mais un athéisme incompréhensible, comme partout.

En 1792, le prieur doit se cacher et le vicaire s'exiler, et un curé constitutionnel est installé à Port-Suliac en octobre. Le 20 de ce même mois a lieu l'inventaire des objets du culte dans les chapelles de la Ville-ès-Nonnains, Port-Stablon et Doslet.

En 1793, « le citoyen Jean Contin, exprêtre, demande et obtient d'être instituteur pour l'école d'icelle paroisse de Port-Suliac ». Il s'installe dans le presbytère.

Depuis 1789, les bandes révolutionnaires de Miniac poursuivaient leurs visites domiciliaires. Ils n'oubliaient point Vaubœuf, se doutant bien qu'un prêtre s'y cachait. Ils avaient la bonne idée de toujours commencer leurs fouilles par les Rochaux. Alors un enfant s'en éloignait et venait donner l'alerte à Vaubœuf. Le prêtre gagnait les Rochaux à travers champs, pendant que la troupe descendait à Vaubœuf par la grève! Bernard Gruel dirigeait les révolutionnaires dans leurs recherches infructueuses; pendant que son épouse, Anne Hubert, leur préparait un repas « transite de peur ». Attirés par le cellier, le charnier et la maie, mis trop largement à contribution, autant que par de fréquentes dénonciations, les révolutionnaires multipliaient leurs incursions à Vaubœuf. La terreur qu'ils inspiraient à M^{me} Gruel lui causa un ébranlement nerveux. Tout le reste de sa vie, dans les nuits de tempête, alors que le vent s'engouffre avec fracas dans la large cheminée, elle était obligée de quitter la maison. Affublée de ses *devantières* dont elle se recouvrait la tête, elle allait s'asseoir au pied d'un talus dans les champs voisins.

La cache devenant peu sûre, le prêtre quitte Vaubœuf pour se réfugier au Vaudoré.

Furieux de ne pas trouver le prêtre les révolutionnaires saccagent les chapelles de Vaubœuf et de Port-Stablon. Ils ne peuvent décapiter les statues, celle de Saint Jean étant cachée à Vaubœuf et celle de Sainte Anne dans un lit clos à double fond. Les croix avaient été cachées aussi.

La même année, le Conseil municipal prend la délibération suivante : « Pour prévenir les malheurs que pourrait occasionner les perturbateurs du bien public par la personne suspecte qui pourraient venir sur notre territoire par la passagère du Port-Stablon, il sera établi une garde de douze hommes au Port-Stablon, pour que la passagère ne passe ny avant soleil levant ny après soleil couchant, qu'elle fasse venir à bord de grève tous les batteaux qui passeront pendant la nuit et suspects. »

Une garde est constituée aussi pour le passage du Vieux-Grand-Chemin, à Doslet. Et l'on effectue pour ces gardes des réquisitions de bois et de flanelle.

On tremble au moindre bruit. Aussi, pour rassurer les habitants, qui éteignent leur chandelle de résine en entendant le bruit des pas, les gardes crient à l'approche des maisons : « Dormez en paix, braves gens, c'est la garde qui vous garde! »

Les chapelles et les biens appartenant aux religieuses de Saint-Sulpice : la Métairie-aux-Abbesses, la Moinerie,... sont déclarés biens nationaux.

En 1794, Baude de la Vieuville, marquis de Châteauneuf et seigneur de la Moinerie, est exécuté le 4 mai.



Statue en bois du XVII^e siècle

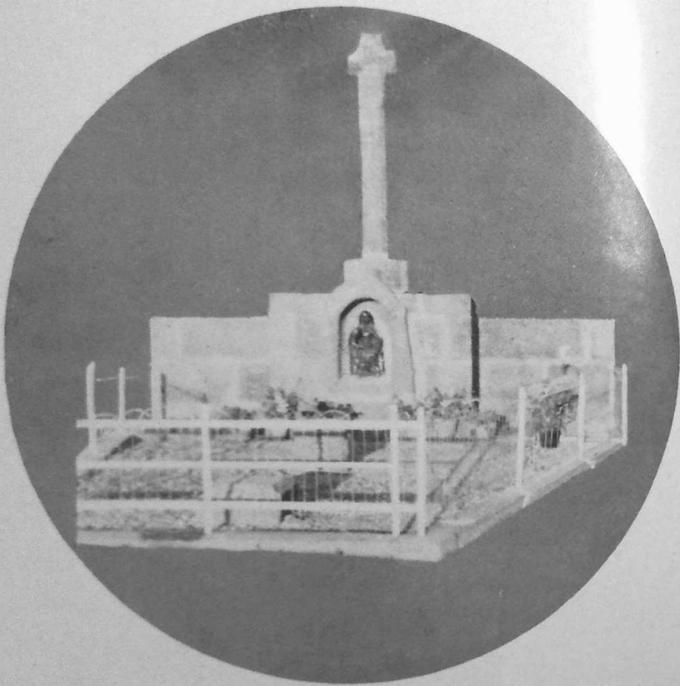
De nombreux prêtres se réfugient à Beaufort où le citoyen Leport de Port-Suliac les prend pour les conduire chez lui, les passer au Minihic et les emmener à Dinard, d'où ils embarquent pour Jersey. Il revient par Rothéneuf prendre la correspondance déposée dans un jardin, où il se fait prendre fin juillet avec ses complices. Tous condamnés à l'échafaud, ils passent la nuit en prières dans la prison de Port-Malo. A l'aube, ils tremblent au bruit de la porte qui s'ouvre : « Robespierre est mort, vous êtes libérés. » Ils sont sortis qu'ils croient encore rêver!

En 1795, l'église de Port-Suliac est fermée à l'exercice du culte catholique, le 20 septembre. Ensuite, fêtes de la Déesse Raison.

On publie plusieurs décrets condamnant à la déportation « tous les habitants receleurs d'ecclésiastiques rebelles, de brigands, de chouans, d'émigrés ».

En 1797, culte décadaire. Les chapelains et prêtres réfractaires encore cachés dans le pays doivent s'exiler. Il y avait des *aches à prêtres* ou *cutes à prêtres* au Vaudoré, à Vau-bœuf, à Panlivard.

Le calme revient un peu sous le Consulat. Mais sous l'Empire, le fardeau devient écrasant par suite de la guerre maritime : 77 navires malouins sont pris entre 1803 et 1814; et bon nombre de Bretons sont morts de misère, prisonniers sur les pontons anglais, après avoir déjà souffert sur les vaisseaux français.



*Calvaire du Port-Saint-Jean
avec l'antique statue de sainte Anne*

Quelques lettres, d'ailleurs admirables et d'une politesse de l'Ancien Régime que les mœurs actuelles ont fait disparaître des familles et de la société, lettres écrites par Ambroise Tardif à son épouse Marie Contin en 1804 et 1805, nous donnent des renseignements précis. Sur un seul navire, *l'Impétueux*, ils sont huit compatriotes : Ambroise Tardif, Langevin, Matthieu Bonjour, Gabriel Bonjour, Chenu, Joseph Galène, Champion. Sans nouvelles depuis près de deux ans, ils réclament chemises, chaussures, argent... La marine ne leur donne rien ! L'un d'eux au moins, Ambroise Tardif, meurt de consommation sur les pontons de Plymouth après une captivité de sept ans.

Jean Gouin, de la Ville-aux-Nonnains, goûte aussi la misère des pontons, et longtemps sans doute. En effet, en 1816 ou 1817, sa fille Françoise s'en va montée sur son âne à Saint-Malo, demander au Procureur de la République d'obtenir la libération de son père qu'elle ne connaît pas encore. Or elle avait treize ou quatorze ans !

Jean Gouin eut le bonheur de revenir. Mais combien de ses compatriotes sont morts sur les pontons ?

En 1821, un bateau quitte le Port-Saint-Jean pour conduire à Saint-Malo quelques terre-neuvas en partance, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Arrivé en face la Tour Solidor, la barque fait naufrage. Sur les dix-huit passagers, deux seulement furent sauvés.

AGRANDISSEMENT DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

La tourmente révolutionnaire passée, M^{me} Dumoulin-Fouqueux rendit au culte, en 1807, la chapelle Sainte-Anne que la Nation lui avait cédée en 1793. L'acceptation par le ministre du Culte date de 1809. M. l'abbé du Hauteilly, dernier chanoine de l'évêché de Saint-Malo, en devint le chapelain. Il mourut en odeur de sainteté le 8 octobre 1826, âgé de soixante-dix ans. Après sa mort, la chapelle resta deux ans sans desservant.

« A la Saint-Jean 1828, M. l'abbé Porée vint second vicaire à Saint-Suliac avec la fonction de desservir la chapelle Sainte-Anne. » Changé en 1831, M. l'abbé Bodin le remplaça dans cette fonction, aidé à partir de 1833 par M. l'abbé Lemarchand.

Depuis longtemps, M. l'abbé Bodin « gémissait sur l'angusticité de la chapelle — un bon tiers de la population ne pouvant y entrer — et songeait à son aggrandissement ».

En 1844 il obtint un avis favorable. Au début de 1846, il décida enfin M. Le Marchand, prieur de Saint-Suliac, à demander à Guillaume Adam le terrain nécessaire. M. Adam consentit pour sept mètres au pignon ouest de la chapelle. On engagea aussitôt « un chef de carrière, payé un franc cinquante par jour, à la condition de fournir des outils pour quatre personnes, qui tous les jours vinrent gratis s'adjoindre ». On tira la pierre « sur les Prières et au Bec de la Roche du Port-Saint-Jean ». Tout le bois fut donné : vingt-deux chênes et deux peupliers. On se mit alors au travail. Mais « ce n'était pas facile à conduire tous ces ouvriers qui se croyaient tous aussi savans les uns que les autres ». Comme « on prenait dix pieds dans la chapelle,... on amena bas le petit clocher » puis on creusa les fondations.

La pose de la première pierre fut fixée au 18 mai, lundi des Rogations. L'usage était d'aller tous les ans ce jour-là en procession de Saint-Suliac à la chapelle et d'y chanter la grand-messe. Mais il faisait si mauvais « qu'on députa M. Bodin pour annoncer aux habitans que la cérémonie était remise au lendemain ». Le mardi il faisait beau. Mais, M. Bodin étant absent, « les Messieurs Le Marchand, Prieur et Vicaire, ne jugèrent pas à propos d'aller » à la chapelle où tout le monde s'était rendu. Après une longue attente et une grande déception, on se décida, sur l'avis de M^{lle} Giron de La Massuère et des *principaux*, à la pose de la première pierre.

Le 25 avril, dix-huit bateaux quittèrent le Port-Saint-Jean pour aller chercher du sable à Chevret. Le 6 mai, les gens des villages le montèrent avec cinquante ânes et quatre chevaux. « C'était à qui eut l'âne la mieux fleurie. »

Le 30 juin, après la sainte messe, eut lieu « la levaille de

la charpente », suivie de la cérémonie des bouquets et d'un joyeux dîner chez M^{lle} Giron. Tout se passa admirablement bien : « Pas un mot de différent, pas un homme de dérangé ».

Du 17 au 5 août, la couverture fut posée et les vitraux placés. La partie neuve de la construction étant plus grande, l'espace resté entre les deux toitures et les « cotalles » fut fermé par des planches.

ÉRECTION DE LA PAROISSE

Lors de leur décision de poser seuls la première pierre, le mardi des Rogations, l'un des mécontents lança cette phrase : « Eh bien ! puisqu'ils nous abandonnent, faisons une paroisse ! » Ce n'était qu'une boutade, mais elle travailla les esprits. On en parlait au cours des travaux. M. Bodin en riait. Cependant, lorsque M^{lle} Giron lui offrit sa maison pour presbytère, il accepta. Et l'idée devenant réalité donna un nouvel élan.

Le 15 juillet 1846, les « principaux de l'endroit » déléguèrent Le Mée et Le Breton pour aller porter la requête à l'évêque. A leur grande surprise, Monseigneur leur répondit : « Je vous attendais depuis quatre ans. »

Voici la raison : en 1842, lors de la confirmation à Saint-Suliac, Monseigneur passa par les Villages et s'arrêta à la chapelle et chez le maire, Etienne Brulé. Il put ainsi juger de la longueur et de la difficulté du chemin, et de l'importance des Villages. « Je donnerais bien un prêtre pour résider dans l'endroit », dit-il chez M. le Maire. On ne saisit pas la proposition inattendue et l'on répondit : « Nous ne demandons pas cela, mais nous serions heureux d'avoir seulement la

permission de conserver le Saint Sacrement à la chapelle. » Ce que Monseigneur accorda volontiers.

Mis au courant de la démarche et très mécontent, M. le Prieur fut plaider sa cause à Rennes. Dès son retour, M. Bodin partit lui aussi trouver le chef du diocèse qui lui répondit : « Ces bonnes gens auront une paroisse. » Le prieur retourna le jour Sainte-Anne. Mais Monseigneur lui dit : « Mon parti est pris et je vais ordonner une enquête. »

En attendant, « les habitants avisèrent à fournir les pièces exigées ». Le Conseil municipal fit une délibération le 12 août. Le maire, M. Hélot, et presque tous les conseillers « étaient des Villages et bien intentionnés : treize sur seize votèrent pour ».

La délibération mentionne les distances et autres difficultés. Le Mont-Garrot à gravir. Pas d'autre moyen de circulation que ses deux sabots, le chemin du Bourg et le chemin de la Chèze n'étant pas carrossables. Pour avoir un prêtre il fallait trois heures de route, et bien des malades mouraient sans sacrements. C'était périlleux pour les nouveau-nés à baptiser. Les vieillards et infirmes étaient privés des consolations de la religion. Le transport des morts, s'effectuant souvent par mer, était très difficile...

« On leva un plan cadastrale de la commune en double expédition. Des certificats assuraient un logement au Recteur, du terrain pour l'aggrandissement de l'église et pour un cimetière. Le maire attestait qu'il y avait une église suffisamment fournie d'ornements et assez grande. »

Il fallait aussi une délibération du Conseil de Fabrique, ce qui était plus difficile à obtenir. Le président, Jean Gouin,

s'étant abstenu, « chaque partie formula une délibération pour combattre et détruire les raisons de la partie adverse ».

Puis ce fut l'enquête. Arrivé à la chapelle après une bonne chute dans les falaises, celui qui la menait scandalisa les ouvriers par ses propos, « inventoria les effets, voulant qu'un ornement reconnu pour rouge fut violet », et prit les dimensions de la construction. Puis il alla « développer son antienne » chez quelques habitants qui surent bien lui répondre, telle Olive Chenu à qui il reprochait de vouloir abandonner une si belle église : « Yan ! à quoi me sert une si belle église, pisque depé quinze ans je ne peux plus y aller sans espérance d'y retourner ! » Il termina ses observations à la suite d'un tour que lui joua Joseph Goger, « individu d'une mine horrible, un peu lancé et bon farceur ». Il tomba sur lui un soir dans un chemin, armé d'une barre de fer, et le menaça de le faire « la danser ».

La question des limites soulevait aussi des difficultés. Saint-Suliac voulait conserver la Baguais, la Haute-Motte et la Motte-Bili, et « adjoindre Daulé et Panlivard à Châteauneuf ». Les intéressés protestèrent. Le chemin vicinal de Châteauneuf à Saint-Suliac, en descendant par la Roteaux-Chevaliers, pour se rendre à l'anse de Garrot, fut la limite adoptée.

Vers la fin d'août, le maire tomba paralysé. « Il fallait voir la joie de certains habitans de Saint-Suliac ! » Ils se voyaient vainqueurs et disaient aux gens des Villages :

« Vous aurez une paroisse à Pâques, quand le carême durera sept ans. » Heureusement, le matin même M. le Maire avait signé tous les papiers. François Le Mée et Etienne Brûlé, fils de l'ancien maire, secrétaire de mairie, furent délégués pour les porter à Rennes. Monseigneur étudia le dossier et, au mois de septembre, il assura une troisième délégation que l'affaire aurait lieu et que l'on pouvait être tranquille.

Le prieur menaça de démissionner. Monseigneur lui donna deux mois pour réfléchir.

Une pétition adressée au ministre des Cultes, perdue par celui qui revenait de la faire signer à M. Deléhen, député, fut trouvée et envoyée à Monseigneur. La lutte devenait de plus en plus âpre.

Monseigneur envoya le dossier à la Préfecture. Après bien des lenteurs, le préfet l'envoya à Paris avec un rapport opposé à celui de l'évêque. Ceci détermina le ministre à renvoyer le dossier au préfet, lui enjoignant de s'entendre avec l'évêque.

Les deux mois donnés au prieur étant écoulés et n'ayant pas de réponse, Monseigneur nomma M. Le Herpeux à Saint-Suliac et M. Bodin à la Ville-ès-Nonnains. Le 4 décembre 1846, ce premier recteur de Sainte-Anne avant même l'existence de la paroisse fit seul son installation. La joie des gens des Villages était aussi grande que la déception des gens du Bourg, c'est-à-dire de Saint-Suliac.

A l'exception des publications et sépultures, M. Bodin avait tous les pouvoirs, ce qui ne fut pas sans soulever des difficultés avec le nouveau prieur.

Le 11 novembre 1847, Etienne Brulé apporta une lettre de Châteauneuf. Elle portait le cachet de l'Evêché et était adressée au recteur. Monseigneur annonçait à M. l'abbé Bodin qu'il venait de recevoir l'ordonnance royale, en date du 19 octobre, permettant l'érection de la chapelle Sainte-Anne en succursale. Etait jointe l'ordonnance de Mgr Godofroy Saint-Marc en date du 1^{er} novembre 1847 : « ... La section de la Ville-es-Nonais est distraite et démembrée pour le spirituel de la Paroisse de Saint-Suliac et érigée par ces présentes au titre d'Eglise succursale avec tous les droits et charges y attachés. — La nouvelle Paroisse aura pour limites celles fixées par l'ordonnance du 19 octobre... — L'Eglise de la Ville-es-Nonais est placée sous la protection et l'invocation de la bienheureuse Sainte Anne... »

M. l'abbé Bodin aurait voulu garder le secret jusqu'au dimanche. Mais M. Brulé ne put s'empêcher d'en parler. « La joie fut grande pour les gens des Villages et la surprise pour ceux de Saint-Suliac. »

Un Conseil de Fabrique était légalement obligatoire à cette époque. MM. Yves Brindejone, Guillaume Hubert et François Lemée furent nommés par ordonnance de Mgr l'Evêque en date du 24 novembre 1847; MM. Louis Lecœur et Suliac Bessard par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1847. Les préposés se réunirent au presbytère le 19 décembre sur l'invitation de M. Raoul, maire de Saint-Suliac, et de M. l'abbé Bodin, recteur de la paroisse. « Lecture prise de ces pièces, ces Messieurs ont déclaré vouloir bien accepter la gession de la dite fabrique. » Le Conseil de Fabrique étant alors constitué, « chacun de Messieurs les membres, pour preuve de son admission, en a signé le procès-

verbal. Dont acte les dits jour, mois et an que dessus. »

Sitôt après l'acceptation des membres, « conformément aux règlements relatifs au choix d'un président et secrétaire, on est allé aux voix ». M. Lemée fut élu président du Conseil de Fabrique, et M. Lecœur, secrétaire.

On *alla aux voix* pour les marguilliers : Y. Brindejone fut élu président; G. Hubert, trésorier; S. Bessard, secrétaire.

On appela d'abord la nouvelle paroisse *Sainte-Anne-sur-Rance*. Par la suite, d'après la tradition, la Préfecture aurait refusé ce nom. C'est fort possible, car le jour de la fête patronale M. le Recteur « exprime un regret, c'est que la paroisse ne soit pas reconnue sous le nom de Sainte-Anne-sur-Rance ». Et le registre de comptabilité de la paroisse, pour la deuxième année de son existence, porte encore pour titre : « Recettes et Dépenses de la Paroisse Sainte-Anne-sur-Rance, année 1848. »

TRANSFORMATION DE LA CHAPELLE EN ÉGLISE

Dès sa nomination, M. l'abbé Bodin se mit au travail en attendant les ordonnances pour l'érection en paroisse. Le 28 décembre 1846, on reprit l'extraction de la pierre sur le Bec-de-la-Roche, au Port-Saint-Jean, avec un chef carrier accompagné chaque jour de quatre volontaires. La pierre de taille fut prise à Lanhélin.

Il fallait aussi du bois. Soixante-treize chênes, vingt ormes et deux frênes furent donnés. « Tous ces arbres furent abattus gratis par les gens de l'endroit et voiturés de même sans accident. Seulement il faillit en avoir un : Germain Vilala ayant monté dans un arbre à moitié déraciné, pour rattacher une corde, tomba avec l'arbre et fut plusieurs heures sans connaissance et mis en extrême-onction. Heureusement soigné à temps, sa chute n'eut pas de suite. »

Le 15 juillet 1847, tous les bateaux faisant l'eau par la sécheresse, Olivier Legaigoux proposa son chaland de quatre-vingt-quatre milles. Quinze hommes le montèrent et s'en allèrent à Chevret. On déposa le sable au bas du chemin

du Caze. Le 19, tout le sable fut monté : quelques chevaux et soixante-dix ânes (ce devait faire un beau concert!). C'était une fête, « des cavalcades superbes, des musiques magnifiques, des coursiers couverts de fleurs ».

Dès janvier 1847, on avait déblayé au bout de la vieille chapelle. Le 26 juillet on creusa les fondations. Il y avait plus de deux cents personnes. Il y eut cependant quelques difficultés avec le propriétaire du terrain.

On mit la première pierre le 10 août. On arrêta le 10 novembre pour reprendre le 27 mai. « Le 15 juin 1848, on démollit les cotalles de la vieille chapelle sur quinze pieds de longueur. » Puis on rejoignit la partie construite en 1846. Le 4 juillet « le maçonnil fut terminé ». Il y avait eu 428 journées d'hommes volontaires et 99 journées d'enfants.

Le 14 juillet, on commença « la levaille de la charpente », pour terminer le 18. Après la levaille, la cérémonie des bouquets et le dîner. Puis « les ouvriers, chacun avec un instrument orné de fleurs par les filles et les femmes, firent une espèce de promenade militaire avec deux tambours ». Ils furent donner une sérénade dans chaque village, « et pas un n'était dérangé », bien que la joie fut grande.

Restaient la couverture, quelques travaux de maçonnerie et de déblaiement. Tout fut terminé le 23 novembre. Le 26, M. le Recteur bénit provisoirement la nouvelle église.

Il restait encore bien des travaux qui furent faits peu à peu. Le clocher fut construit de 1853 à 1855. La grande porte, sa rosace en granit et son vitrail furent placés en 1860. Ils furent offerts par le préfet, M. Féart : 539 fr. 90. Le dallage fut effectué partie en 1861, partie en 1864. Les stalles furent faites en 1862. La rosace du clocher fut placée en 1863.

M. Féart donna 400 francs. Elle coûta un peu plus. M. Abel Guibert offrait le médaillon de Sainte Anne, placé au centre de la rosace. Les autels et les tableaux furent mis en 1869.

Cette nouvelle église est « un édifice en forme de croix qui offre peu d'intérêt ». Cette appréciation de Guillotin de Corson est assez juste. D'un aspect extérieur cependant agréable, cette construction dépourvue de style est d'un intérieur banal. Il serait peut-être possible de l'embellir en y apportant d'assez importantes modifications. Mais se permettre d'y toucher maintenant...! C'est une autre question.

Loin de nous d'adresser le moindre soupçon de reproche à nos aïeux! Trouverions-nous les mêmes dévouements et les mêmes générosités à présent?... De plus, lors de la construction de la première partie, il n'était question ni d'église ni de paroisse; lors de la construction de la seconde partie, il fallut bien l'adapter à la première.

La vieille chapelle des moniales disparut donc complètement. La table d'autel s'en fut remplacer la pierre du foyer dans la cuisine de M^{lle} Giron! Les seuls souvenirs sont conservés dans l'église : deux bénitiers carrés plus que simples; la statue de Sainte Marie des Sablons, la statue et le tableau de Sainte Anne, d'une réelle valeur; et le superbe crucifix en bois placé sur le maître-autel, don de M. l'abbé du Hauteilly. Lors de réparations en 1956, on inséra dans le pied de ce crucifix des reliques de la Vraie Croix.

LE CIMETIÈRE

Le terrain pour le cimetière fut donné par Joseph Guillemain. Pour la construction des murs de clôture, la pierre fut prise en partie au Bec du Port-Saint-Jean; le reste, dans une muraille appartenant à Charles Desvaux, de Plendihen. « Les charrois et déblayements gratuits. » Au cours des charrois, Joseph Langevin versa et tua son cheval. Ce fut le seul accident. On compta 116 journées d'hommes et 14 d'enfants.

La construction devait être terminée avant Pâques. Mais « on confia le maçonail du cimetière à deux escouades ». L'une allait moins vite que l'autre et il finit par y avoir désaccord entre les deux équipes, ce qui occasionna du retard. « On reconnut là la vérité du proverbe : c'est trop de deux massons sur la même truëlle! »

La bénédiction fut faite par M. Frangeul, curé de Châteauneuf, le 15 décembre 1847.

La première personne inhumée dans le cimetière fut Yves Ebrard, demeurant au bourg, décédé le 25 janvier 1848, à l'âge de 76 ans.

La croix ne fut placée qu'en 1882. Et le cimetière fut agrandi en 1892.

LE PRESBYTÈRE

« Partage prisage des... héritages de feu honorable Homme Mesirre Jacque Aubré prêtre en son vivant, avril 1787 — Deux lottys et égalle porsion vacqué par pierre Chartier... Une maieson de demeurance consistant en son enbas, cheminés en le pignon ver occident ouvragés de Cert. mantaux et corbaux de bois, garni aussy d'un chaslit datache, porte et fenestre en la cotalle ver midy, porté aussy ver nor; un cellier goiant ladite maieson en haut costé éclairré par une porte qui est dans le pignon ver oriant; grenier au desus dudit enbas éclairé par une gerbière en la cotalle du midy... le tout couvert en paille, cour au devant ladite maison à son enport jusqu'au chemin, gardain aussy derrière à son enport,... goiant de midy le chemin qui conduit du village de la ville aux nonais au vaudoré, ver nor le clos chapron dépendant de la métaierys de labesse, tenue de la seigneurys du prieuré de la Ville aux Nonais... »

Cette maison décrite dans la succession de messire Aubrée et dont les boiseries ouvragées disparurent lors de la réfection de la toiture, est celle qui se trouve derrière le presbytère et appartient actuellement à M. G. Vilala. M. Aubrée l'habitait lorsqu'il était chapelain de Sainte-Anne. Ses suc-



Costume de la Ville-ès-Nonais



Coiffes de la Ville-ès-Nonais



cesseurs, M. Contin, M. Pitel et M. du Hauteilly habitaient Saint-Suliac, mais le grenier transformé en chambre leur était réservé dans cette maison où ils logeaient au moins du samedi au lundi. Il en était de même ensuite pour les vicaires de Saint-Suliac desservant la chapelle Sainte-Anne.

Cependant cette maison, d'ailleurs habitée en partie et petite, ne pouvait servir de presbytère. M^{lle} Giron proposa alors la sienne à M. Bodin.

La maison donnée par M^{lle} Giron de La Massuère était toujours occupée par la propriétaire et sa domestique. Le recteur habitait une toute petite chambre, et le vicaire, nommé en 1848, un simple réduit sans cheminée auquel on accédait en passant par la chambre du recteur. Il était impossible de recevoir un prêtre étranger. Cuisine et salle à manger étaient communes pour le clergé et M^{lle} Giron. Il n'y avait rien pour loger bois et cidre. Il fallut donc construire au pignon ouest un cellier et une chambre. La nouvelle construction obstruant les ouvertures de la salle à manger, il fallut abattre une tour extérieure pour lui donner vers le midi accès et lumière. Ceci entraîna des modifications dans l'intérieur de la charpente. La tour, en effet, s'élevait « à deux mètres en maçonail au dessus des cotalles » et renfermait l'escalier donnant accès aux chambres.

« Les fondations furent creusées le 14 mai 1849, et le 14 juillet le maçonail était prêt à recevoir la charpente qui fut montée le 28. Le bois de la charpente fut donné et les charrois faits gratis. »

D'autres réparations furent effectuées en 1851.

On accédait alors au presbytère par une allée bordée d'arbres, dite *Allée des Marronniers*, et coupée par un pont de bois jeté sur « le ruisseau fluant par derrière la fontaine de Ruault ». Par la suite ce ruisseau fut canalisé.

Quand M^{lle} Giron proposa sa maison comme presbytère, M. l'abbé Bodin objecta qu'il n'y avait point de verger. Les futurs paroissiens promirent qu'eux et leurs descendants fourniraient les pommes tous les ans. Cette promesse a toujours été fidèlement tenue.

Le presbytère fut volé à la loi de Séparation, comme tous les biens d'Eglise.

SÉPARATION CIVILE

« Depuis un temps immémorial, il y avait scission dans la commune. Les gens du Bourg regardaient avec mépris les gens des Villages. » Cette arrogance des gens du Bourg, jointe à la susceptibilité des gens des Villages, créait un antagonisme croissant.

La rivalité s'accrut à partir de 1831. Le maire, La Renaudais, homme du Bourg, « inconsideré et sans religion » comme son Conseil, fut contraint de démissionner. M. Etienne Brulé, homme des Villages, « respectable et plein de religion », lui succéda. Ses débuts furent durs. Mais après trois élections, il arriva à posséder un Conseil composé de gens bien intentionnés et tous des Villages, sauf deux. Puis M. Hélot succéda à M. Brulé.

Pendant ces deux mandats, les Villages, dont les intérêts étaient différents de ceux du Bourg, furent naturellement favorisés, au grand mécontentement des *Bourgeois* ou *Bourguignons*, déjà vexés d'être gouvernés par les *Villageois*.

Grâce à cette majorité des gens des Villages dans le Conseil, la paroisse fut érigée sous le mandat de M. Hélot. Mais de ce fait la fureur des Bourgeois devint telle que les Villageois n'osaient plus envoyer leurs enfants à l'école, crainte de malheur pour eux !

M. Hélot tombé paralysé, M. Dudomaine fut élu maire

provisoire. Sur réclamations des gens du Bourg, le préfet nomma alors M. Raoul.

« Le maire ne fut pas plutôt en place qu'il chercha à vexer ceux des Villages. » Mais par suite de la République survenue en février 1848, des élections eurent lieu le 26 juillet. Les Bourgeois essayèrent de truquer les bulletins et le dépouillement. Seulement les Villageois découvrirent la ruse. Résultat : quatre conseillers du Bourg, douze des Villages, Etienne Brulé maire !

« Vaincus sur tous les points, les habitans de Saint-Suliac demandèrent à voter par sections ou à renvoyer les élections à la saison d'hyver (pour bénéficier des voix de leurs marins). Ni l'un ni l'autre ne fut accepté. Ils portèrent donc leur vue vers la séparation de commune. »

Ils adressèrent une demande à la Préfecture. Le préfet répondit que c'était à ceux des Villages de faire la demande. Ils ne se le firent pas dire deux fois. La demande fut sitôt envoyée et l'enquête prestement menée. Le Ministère donna un avis dubitatif, mais le Conseil d'Etat un avis favorable. Le 26 juin 1850, le Président de la République, Louis-Napoléon, signa les pièces ; le 20 juillet, l'Assemblée approuva le projet de la loi de séparation : la paroisse était reconnue commune.

Le préfet reçut l'ordre de procéder à l'élection des maires. Suliac Raoul fut élu pour Saint-Suliac et Etienne Brulé pour la Ville-ès-Nonais. C'était le 3 novembre 1850.

Pour tromper leur déception et manifester leur rancœur, les Suliaçais allumèrent le soir sur le Mont-Garrot « un feu de joie qu'ils auraient mieux fait d'appeler feu de tristesse ».

Plus calmes, les *Toxons* fêtèrent en famille et entre voisins leur délivrance des tentacules des *Margatiers*.

Et il a fallu bien des années pour détruire cette animosité regrettable, dont les vieux chicots n'engendrent plus que quelques plaisanteries amicales.

La nouvelle commune prit les limites de la paroisse. Sa superficie comprenait 449 hectares et sa population comptait environ 950 habitants.

VICARIAT

Depuis 1727 la commune de Saint-Suliae votait 300 francs et une quête organisée dans les Villages devait rapporter 300 francs chaque année pour la pension alimentaire et le traitement du second vicaire, desservant la chapelle Sainte-Anne. Quand la chapelle fut érigée en paroisse, le Conseil de Fabrique demanda que cette somme de 600 francs fût allouée à M. l'abbé Roquet, ancien vicaire de Saint-Jouan, qui venait aider M. le Recteur en attendant d'avoir un vicaire définitif. Ce vicaire, M. l'abbé Lemarchand, fut nommé en juin 1848. Mais en 1850 la paroisse devint commune. Toutes ces charges, ajoutées à la construction d'une église, retombaient sur les habitants qui ne pouvaient plus les soutenir. Deux solutions : ou supprimer le vicaire, ou le faire reconnaître par le Ministère des Cultes. A ce moment le Gouvernement payait le vicaire si certaines conditions étaient remplies, entre autres une population de mille habitants. On décida de tenter la seconde solution.

Le 5 janvier 1851, le Conseil de Fabrique prit une délibération qu'il transmit au Conseil municipal, lequel en prit une le 19 janvier sur le même sujet : la reconnaissance légale du vicariat.

Dans sa délibération, le Conseil de Fabrique faisait valoir la difficulté des routes pour se rendre dans les paroisses voisines (à cette époque un prêtre ne pouvait célébrer qu'une messe le dimanche), les distances, l'obligation « de sortir de nuit en hyver, les plus graves inconvénients par la longue absence pour les mères nourrices », le danger pour les malades de mourir sans sacrements s'il fallait aller en même temps à Doslet et au Port-Saint-Jean, « six kilomètres (à pied) par mauvaises routes,... la charge d'une église à construire pour les habitants,... la pénurie du budget de la Fabrique... »

Le Conseil municipal invoquait en partie les mêmes motifs, faisant valoir en plus la perte du commerce, les chemins à ouvrir et la mairie à construire.

On joignit à ces pièces le recensement *nominal*... On avait obtenu ce résultat : Ville-ès-Nonais, 458; Port-Saint-Jean, 191; Panlivard, 73; Doslet, 126; Baguais, Mottes et l'Eseure, 142; « total 990 habitants. Le nombre de dix en moins... bientôt sera comblé ». Il en fallait mille!

Ce recensement... « on l'avait un peu forcé en y inscrivant une bonne douzaine de personnes mortes depuis trois mois, et en comptant pour deux personnes les femmes vulgairement reconnues enceintes! »

Quant aux arrérages!... « Dans le recensement que l'on fit six mois après, on ne trouva que 945 habitants! »

On voulait une reconnaissance *légale*, tant pis si elle enfantait un vicaire... fraudé!

Les pièces furent acheminées vers le Ministère des Cultes le 21 janvier. Le voyage dura deux mois! Puis le dossier dormit au ministère!

M. le Recteur sollicita l'intervention de M. Léonard Charner, ancien propriétaire de la Haute-Motte. Et le 23 juin 1851 fut agréée la reconnaissance légale du vicariat. Les paroissiens l'apprirent le 13 juillet et « la joie était à son comble ».

LE CLOCHER

En avril 1852, le Conseil de Fabrique décida la construction d'une tour. On choisit comme architecte M. Hawke, de Saint-Malo; comme entrepreneur, M. Postel, de Pleudihen. Le devis s'élevait à 9.762 fr. 97. Il dut coûter près de 3.000 francs de plus.

La Fabrique s'imposa pour 660 francs. Une souscription rapporta 4.502 francs. M. Mathurin Guibert donna dix mètres cubes de bois de chêne estimés 487 fr. 90. Comme toujours, charrois gratis. Le sable fut assuré par les marins. Mais pour obtenir le terrain, ce fut « une vraie comédie »..., pour ne pas dire un drame.

Le 3 octobre 1853, on creusa les fondations. Il y avait plus de monde qu'il n'en fallait. Le lendemain ce fut la pose de la première pierre par M. Guibert, suivie d'un dîner avec les *notables*.

On travaillait l'été à la construction des murs. L'hiver on amenait les matériaux et l'on montait le sable à dessaler.

« Le 23 mai 1854, on monta la grosse pierre qui soutient

le contrefort sur l'escalier. On n'eut pas d'accident, mais les trois palans furent endommagés. On estime cette pierre au poids de trois barriques. »

Le 12 juin 1855, après avoir chanté la grand-messe, on fit les préparatifs pour la *levaille* de la charpente. Elle fut montée les 13 et 14, sans accident.

Les clochetons, qui mesurent quatre mètres de haut, n'étaient pas compris dans le marché. On trouva pour les construire trois hommes capables. « On les payait trois francs par jour et un coup de cidre le matin et l'après-midi. »

La croix, haute de deux mètres, fut placée le 26 septembre. Le 12 octobre 1855, tout fut terminé.

« Et à chaque clôture d'ouvrage il y avait toujours des bouquets! »

En 1857, on éleva les murs de clôture. Coût : 427 fr. 40. Puis on nivela le terrain autour de l'église. Il y avait une dénivellation de quatre mètres. L'exhaussement du terrain obligea à changer la porte d'entrée du presbytère.

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE ET JUBILÉ

Les travaux n'empêchaient point les cérémonies. Pendant la construction du clocher, le 11 mai 1854, Mgr Godefroy Saint-Marc vint donner la Confirmation. Il coucha au presbytère, et le lendemain il bénit solennellement la nouvelle église. Pendant les deux jours de sa présence, « des coups de fusils furent fréquemment tirés en signe de réjouissance ».

En fin de la même année fut donné « un Jubilé extraordinaire à l'occasion des troubles qui sévissaient dans l'Europe, pour la cessation du choléra, et principalement pour obtenir les lumières nécessaires pour prononcer sur la Conception (immaculée) de la Sainte Vierge ».

PASSAGE DE NAPOLÉON III A DOSLET

Le 18 août 1858, on se rendit à Doslet avec croix et bannière. Les gens du village avaient élevé un arc de triomphe portant l'inscription : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! — Département d'Ille-et-Vilaine. — Ville-ès-Nonais. »

D'un côté se tenaient M. le Recteur, M. le Maire et un petit garçon, René Legaignoux, tenant un joli bateau portant inscrit sur une plaque de cuivre : « Les marins de la Ville-ès-Nonais au Prince Impérial », et contenant une pétition en faveur des marins.

De l'autre côté se tenaient M. le Vicaire et deux jeunes filles, Marie-Louise Contin et Virginie Bodiguet, l'une portant une corbeille de fruits et l'autre des fleurs.

Les Médaillés de Sainte-Hélène et les Marins de Crimée, dont Guillaume Brulé portait le drapeau, s'étaient groupés les premiers ; puis les conseillers, les enfants et enfin les grandes personnes.

A quatre heures, se rendant de Saint-Brieuc à Saint-Malo, la famille impériale arriva sur les lieux, au milieu des

acclamations : la Bretagne espérait beaucoup de Napoléon, qui à Quimper prononça son discours en breton ; et la Ville-ès-Nonais lui devait en plus d'être commune. M. le Recteur lut alors son discours :

« Sire. — Heureux d'être les premiers à saluer et acclamer votre entrée dans un département qui vous désire avec tant d'ardeur et qui apprécie l'honneur que Votre Majesté lui accorde, permettez, Sire, que je sois ici l'interprète des habitans de la Ville-ès-Nonais, qui vous doivent leur existence comme commune, et que je dépose à vos pieds leurs vœux et leurs suppliques. Soyez heureux, Sire, ainsi que votre illustre Compagne et le Prince Impérial. Que Dieu qui naguère a si visiblement protégé Votre Majesté, continue de le faire, qu'Il écarte toujours de votre auguste personne toute main ennemie ; et, en retour, Sire, continuez de protéger la Religion, appui et base des Empires. Vivez heureux, Sire, vivez longtemps, oui, longtemps pour le bonheur et la prospérité de votre peuple. Vive... »

M. le Recteur remit le petit bateau à Sa Majesté qui lui donna 200 francs pour les pêcheurs et 300 francs pour les pauvres, puis salua les médaillés et les marins.

Pendant ce temps, M. le Vicaire faisait présenter les fruits et les fleurs à l'Impératrice. « Elle les accueillit avec bonté, et comme elle se disposait à donner aux jeunes filles des boucles d'oreille en or, M. le Vicaire lui fit observer que nos jeunes personnes n'avaient pas les oreilles percées, ce qui la fit beaucoup rire et changer les boucles en montres, ajoutant qu'elles sauraient bien monter une montre. »

Tout le monde fut enchanté. Pour 55 francs, on offrit à René Legaignoux une montre avec cette inscription : « Donnée par l'Empereur. » Le dimanche 5 septembre, le reste de l'argent fut distribué, partie aux pêcheurs par M. le Maire après la grand-messe, partie aux pauvres par M. le Recteur après les vêpres.

LES CLOCHES

Le matin du 7 juin 1859, Mgr Huchet, curé de Saint-Malo, bénit les trois cloches. A cinq heures le soir, elles sonnaient.

La grosse pèse 3.040 livres. Elle porte l'inscription : « Je m'appelle Euphémie-Marie-Jeanne de la Ville-ès-Nonais. Parrain, Monsieur Bodin, Recteur. Marraine, Demoiselle Euphémie Moras, Dame Guibert de Saint-Servan. Bénite par Monseigneur Huchet, Vicair Général, Curé de Saint-Malo, assisté de Monsieur Bodin et Monsieur Lemarchand, Vicair. Etienne Brulé, Maire. Suliac Contin, Président de la Fabrique. Louis Lecœur, Pierre Harang, Jean Brindejone, Joseph Legaignoux, Fabriciens. 1859. »

La seconde pèse 1.527 livres. « Je m'appelle Marie-Joseph-Guillemette de la Ville-ès-Nonais. Parrain, Monsieur Guillaume Adam, Capitaine au long cours. Marraine, Demoiselle Marie-Joseph Contin. Bénite par Monsieur le Curé de Saint-Malo. Monsieur Bodin, Recteur. 1859. »

La petite pèse 212 livres. « Je m'appelle Anne-Marie-Joseph de la Ville-ès-Nonais, en souvenir de la chapelle, Paroisse en 1847, Commune en 1850. Parrain, Monsieur Lemarchand, Vicair. Marraine, Demoiselle Anne Contin. Bénite par Monsieur Huchet, Curé de Saint-Malo. Monsieur Bodin, Recteur. 1859. »

Cette dernière provient de la refonte de deux petites cloches, dont celle de l'ancienne chapelle : « Anne-Jeanne de la Ville-ès-Nonnains, fondue aux frais des habitans. Parrain, Thomas Gautier, sieur de la Renaudais; et marraine Demoiselle de la Ville-Josselin. Sous le règne de Madame d'Aubeterre Abbesse de Saint-Sulpice. Chapelain Nicolas Hameline. Anno Domini 1746. »

Les trois cloches comprennent 78 % de cuivre rouge et 22 % d'étain fin anglais. Elles ont coûté 9.504 fr. 34. La vente des places de bancs et les dons spontanés donnèrent 6.423 fr. 06.

La charpente pour les cloches fut construite par François Radoux, Malo Durand, Malo Le Courtois et Malo Bodiguet. La main-d'œuvre coûta 100 francs.

Les premières circonstances pour lesquelles les cloches sonnèrent furent remarquées et... même commentées.

Une naissance est toujours bien accueillie. La première que les cloches annoncèrent fut celle des jumeaux Guitton, Méloir et Eugène, le 25 juillet.

Le mariage est parfois plein de promesses, mais pas toujours. Le premier que les cloches sonnèrent, le 27 juillet, fut celui de Jeanne Raulo avec Alain Langevin, âgés respectivement de quarante-cinq et soixante-dix ans.

Un décès jette souvent la consternation. Le premier glas que les cloches tintèrent, un mois jour pour jour après leur bénédiction, fut celui de Marie Brion, âgée de sept ans et six mois, fille unique de Jacques Brion et de Marie Laisné. Cette mère avait refusé de donner pour les cloches.

Pour ces cérémonies, la grosse cloche n'avait pas sonné au vol. Elle réservait ses premiers honneurs pour « une excellente personne, très charitable pour les pauvres, bienfaitrice de la Paroisse, morte à l'âge de soixante-neuf ans avec les regrets de tous les habitants », Suzanne Legentil, veuve d'Etienne Brulé, et dont le fils était maire de la commune.

GUERRE DE 1870 ET CAMP DE CONLIE

« Vivez heureux, vivez longtemps... » Napoléon ne sut point réaliser ces vœux reçus à Doslet. La guerre qu'il déclara imprudemment aux Prussiens et aux Allemands, ajoutée à ses autres erreurs, occasionna la chute de l'Empire le 4 septembre 1870.

L'armée de Bretagne, composée de 80.000 hommes accourus à l'appel de leur compatriote Keratry, miséra dans le Camp de Conlie, baptisé *Ker-Fank* (Ville de la Fange) par les bretonnants. Le Mercier D'Erm a décrit « l'infinie détresse physique et morale de ces mobilisés, parqués pendant les plus sombres mois d'un cruel hiver, sans armes, sans abris qui vaillent, parfois sans pain, mal vêtus et en sabots dans le cloaque de Conlie,... immense troupeau de réprouvés, en proie aux pires calamités, voués à crever dans la boue d'un camp de concentration, en attendant la bou-

cherie du Mans qui devait les livrer meurtris, fourbus, variolés, gelés et désarmés au coup de grâce du canon prussien. »

Le responsable, Gambetta, sacrifia cette armée, parce qu'il redoutait un sursaut du patriotisme breton en faveur de l'indépendance nationale!

Dans les communes, on voulut aussi préparer les appelés. C'est ainsi qu'on les vit, dit-on, « manœuvrer avec *yeux* bâtons autour de la *Priauté!* » Et combien de nos paroissiens miséraient à Ker-Fank?

Pendant la guerre, les paroissiens se montrèrent généreux pour les blessés. M. le Recteur et M. le Maire recueillirent 130 kilos de linge, 186 chemises, 18 draps, 12 serviettes, 163 francs. Ces secours furent portés à Saint-Malo.

Le 9 octobre, on fit « un Pardon extraordinaire, avec mêmes exercices qu'aux Quarante-Heures », pour implorer la miséricorde divine et la fin des hostilités.

Voyant la Bretagne menacée de l'invasion et des horreurs de la guerre, on ouvrit une neuvaine à la Vierge le 8 septembre. Marie écouta la prière de ses enfants. Les Prussiens, bien que vainqueurs en France, n'entrèrent pas dans notre pays. La Vierge Etoilée vint les arrêter le 17 janvier 1871 devant la frontière bretonne, apparaissant à des enfants, dont deux du diocèse de Rennes, dans ce petit village « du Pont-Main » dépendant jadis du diocèse de Dol.

LES INVENTAIRES

Le 19 février 1906, le brigadier de Châteauneuf notifia à M. le Recteur que, en vertu de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat votée par les Chambres françaises le 9 décembre 1905, M. Aupoix, receveur de l'Enregistrement, se présenterait le 2 mars, à 2 heures de l'après-midi, pour procéder à l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'Eglise et de la Fabrique. Le dimanche, M. le Recteur invita les paroissiens à venir protester.

Le 2 mars, 400 paroissiens entouraient leur recteur. A son arrivée, M. Aupoix exposa l'objet de sa visite. M. le Recteur lui lut une protestation, signée de lui, du maire et des fabriciens, dans laquelle il affirmait sa soumission au Souverain Pontife qui avait condamné la loi de Séparation. Puis il continuait : « Je proteste au nom de M. Bodin, fondateur de cette église. Si en ce moment douloureux il se levait de sa tombe, il vous dirait que le terrain que vous foulez est une propriété privée, que cette église est l'œuvre des paroissiens qui l'ont élevée par leur travail personnel et par leurs dons généreux. De sorte que s'ils retiraient ce qu'ils ont

donné, vous n'auriez pas besoin de faire son inventaire car il ne resterait rien devant vous... Jamais je ne vous livrerai les clefs de cette église... »

Les paroissiens, parmi lesquels beaucoup avaient travaillé à l'église, applaudirent et crièrent avec force que ce sanctuaire était leur propriété et qu'ils prétendaient en garder la jouissance.

M. Aupoix dit alors : « Au revoir! » Et il repartit sous les cris de : « A bas les voleurs! A bas les crocheteurs! Vive le Christ! Vive la religion! »

On entra dans l'église pour prier, et M. le Recteur donna rendez-vous pour le nouvel assaut.

Le 8 mars, à 8 heures du matin, une compagnie du 47^e vint à l'improviste cerner l'église. M. l'abbé Lohier, le bedeau Alainguillaume et Louis Vilala eurent seuls le temps d'entrer pour sonner le tocsin. Les paroissiens, retenus au loin par les soldats, chantaient *Je suis chrétien, Nous voulons Dieu*. Les soldats eux-mêmes s'unissaient à ces chants.

Vers 9 h. 30 M. Aupoix arriva, accompagné de dix gendarmes et du commissaire central de Saint-Malo. Ils furent hués par la foule. M. Aupoix intima l'ordre à M. le Recteur d'ouvrir les portes de l'église. Il reçut un refus formel. Alors le commissaire lui remit l'ordre de la Préfecture d'ouvrir les portes ou elles seraient brisées. Nouveau refus. Il fit les trois sommations, et aux trois fois il lui fut répondu par tous les paroissiens : « Jamais! Vive Dieu! Vive la religion! »

Alors les gendarmes s'élançèrent sur la porte devant l'autel de la Vierge, repoussèrent brutalement quelques femmes qui avaient réussi à s'approcher, et à l'aide de deux

haches, d'une barre de fer et d'une masse, brisèrent la porte. Les cris, les larmes, les plus fortes paroles d'indignation retentirent.

M. Aupoix, plus mort que vif, fit quelques pas dans l'église et ressortit. Son inventaire ne fut qu'une comédie!

La troupe partie, les fidèles entrèrent dans l'église pour un Salut de Réparation. M. le Recteur félicita ses paroissiens d'être tous venus défendre leur Dieu, leur religion, leur église, leur droit.

LES ÉCOLES

Une école de garçons fut ouverte à la Ville-ès-Nonais en 1851. En 1857, le maire demanda l'avis du Conseil sur l'enseignement donné par un instituteur laïque ou celui donné par un instituteur religieux. « Le Conseil est d'avis à l'unanimité d'opter pour un instituteur religieux et prie le Préfet de vouloir bien procéder à sa nomination. » Mais le préfet avait un laïque à placer!

Enfin, après bien des démarches, le Conseil gagna sa cause. Le Frère Amator-Marie arriva le 15 novembre 1857. En février 1858, il tomba malade. Il fut remplacé, provisoirement par le Frère Louis-de-Gonzague, et définitivement, en septembre, par le Frère ...-Marie. Ce dernier ne resta guère plus d'un an et ne fut pas remplacé. Aussi, à partir de 1860, bien des garçons allaient à Saint-Suliac où l'école était tenue par des Frères.

Une école de filles dut ouvrir en 1865, et en 1883, la Municipalité, d'accord avec le clergé, demanda deux religieuses. Mais l'inspecteur, passant outre à la demande du Conseil, plaça une laïque. Aussitôt on décida d'ouvrir une école privée. Des pièces furent prêtées au Vaudoré pour l'habi-

tation et une au Clos-de-la-Grange pour la classe. Sur ce, l'institutrice démissionna avant même l'arrivée des Sœurs.

L'école actuelle, placée sous le patronage de Sainte Anne, fut construite en 1887.

A partir de 1902, la Préfecture demanda tous les ans la construction d'une école publique de filles. La Municipalité trouva toujours de bons prétextes pour répondre par un refus unanime.

Puis vinrent les lois contre l'enseignement religieux. En 1904 « l'enseignement de tout ordre est interdit aux congréganistes », donc enseignements public et privé. A l'école des garçons l'enseignement religieux fut continué *illégalement* jusque vers 1907. L'école des filles ne fut sécularisée qu'en 1909. Tenue ensuite par des civils, elle resta toujours sous la direction des Sœurs de Notre-Dame-des-Chênes.

La Commune dut alors envisager la construction d'une école publique de filles et de la mairie, achevée en 1911. Mais la Municipalité vota toujours des secours à l'école privée comme à l'école publique.

1937 vit le retour des religieuses à l'Ecole Sainte-Anne qui fut déclarée mixte en 1952.

En 1957, le nombre des enfants de la paroisse n'ayant pas dépassé l'âge scolaire, fréquentant l'école à la Ville-ès-Nonais ou à l'extérieur, était de 80 pour l'école privée et de 24 pour l'école publique.

LES CALVAIRES

Lors d'un Jubilé à Saint-Suliac, probablement en 1827, on érigea « deux croix en bois, socle en pierres choisies », l'une sur la butte des Prières, l'autre au lieu appelé la Croix-Brisée, à la bifurcation du chemin qui descend du Mont-Garrot à la Ville-ès-Nonais et au Port-Saint-Jean. Quand les Villages devinrent paroisse, ces deux croix n'existaient déjà plus.

La paroisse ne possédait donc qu'une seule croix, celle du Port-Saint-Jean. Cette croix en granit épannelée, sculptée de deux mouchetures d'hermines un peu au-dessous de ses bras trop courts, date de l'époque des Chevaliers de Malte. Elle échappa aux mains sacrilèges des révolutionnaires, les habitants ayant eu soin de la dissimuler sous un tas de fagots, de ronces et d'épines.

Précieux témoin et souvenir du passé, cette croix un peu abandonnée méritait plus de respect. Aussi, en 1956, on entreprit de l'édifier sur un socle convenable. Le plus laborieux fut de sortir de la vase les pierres taillées provenant d'une vieille écluse située au-dessous de la chapelle Saint-

Magloire. Mais les bonnes volontés ne manquèrent pas. Et c'est avec entrain que fut monté le bel ensemble groupant les souvenirs du Port-Saint-Jean, que nous avons relatés à la page 40.

En bordure de la route qui conduit de la Ville-ès-Nonais à Châteauneuf se trouvaient jadis deux croix en granit : l'une petite, sans style, datant de la fin du XVIII^e siècle, placée à l'embranchement du chemin des Masses; l'autre assez grande, à fût et bras cylindriques, ancienne, élevée à l'ouverture des chemins de l'Escure-Doslet, au lieu-dit *Croix-Bily*.

Pendant la tourmente révolutionnaire, pour les préserver de la profanation, on les enterra dans le jardin de la maison dite *des Nones*, aujourd'hui cour de la maison Guillaume Guilmin. Oubliées là, elles furent retrouvées lors du tracage de la route Port-Saint-Jean - Châteauneuf en 1882. La petite fut érigée à l'angle de la cour; la grande, dans le cimetière qui en était encore dépourvu.

Un calvaire au centre de la paroisse s'imposait. On décida d'en élever un pour la clôture de la première Mission, le 17 janvier 1897. L'emplacement choisi, la Petite-Lande, fut donné par M^{lle} Collibeau. M^{lle} Euphémie Guibert offrit le Christ. Et un magnifique calvaire en granit fut commandé à Louvigné-du-Désert.

Le jour de l'érection, le Christ fut porté par des cultivateurs et des marins en costume, « les rues étaient parsemées d'arcs de triomphe et toutes les maisons ornées avec goût ». On enferma dans le socle un parchemin sur lequel est écrit : « An du Seigneur 1897, 17 janvier. Sous le Pontificat

de Léon XIII, Pape régnant; avec la permission de Monseigneur Guillaume Labouré, Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo; Monsieur Charles Savouret, Recteur de la Paroisse; Monsieur Jean-Baptiste Soufflet, Vicaire; Monsieur Etienne Brulé, Maire; Monsieur Joseph Legaignoux, Président de la Fabrique; Monsieur Jean Beauménil, Adjoint au Maire et Trésorier; Messieurs François Contin, Jean Vilala, Joseph Lecoulant, Fabriciens. Ce calvaire a été élevé comme souvenir d'une Mission prêchée par les R. P. Récolets, à la gloire de Dieu, par la générosité de Mademoiselle Euphémie Guibert qui a donné le Christ; de Monsieur Mathurin Guibert, le Comte et la Comtesse de la Bédoyère; de Mademoiselle Collibeau qui a donné 100 francs et le terrain; des Prêtres nés dans la Paroisse; de tous les Paroissiens et de ceux dont les noms suivent. » (281 noms, dont 23 de la Chapelle et Pont-Livard en Pleudihen.)

La Mission fut splendide; trois abstentions seulement : une femme du bourg et deux hommes de Doslet.

Les villages désiraient tous avoir un calvaire. Il fallut donc en élever trois à la Mission de janvier 1910. Celui de Pont-Livard fut béni le 26, ceux de Doslet et la Bagnais le 30, avec grandes décorations et cavalcades.

Mais ces croix en bois furent bientôt pourries. Elles furent relevées en ciment armé; celle de la Bagnais vers 1928; celles de Doslet et Pont-Livard furent bénites à la clôture de la Mission de 1956, le jour de Noël.

LES GUERRES MONDIALES

Etroitement assujettie depuis 1789 aux vicissitudes politiques de la France, la Bretagne ne put échapper ni à ses lois impies, ni à ses guerres sanglantes.

Les sacrilèges de la Révolution, la Constitution civile du Clergé, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, les spoliations, les lois contre les Congrégations, les lois contre l'Enseignement religieux,... la Bretagne a tout subi, et elle meurt sous les coups de ce laïcisme assassin. Et comment lutter? Nous sommes envahis par l'enseignement, le cinéma, la radio, et surtout la presse laïque, athée, pornographique! Profondément religieux, les Bretons ont d'abord réagi. Mais ils ont subi l'influence néfaste, d'autant plus rapidement qu'ils sont portés à considérer comme parfait tout ce qui est demandé et surtout rétribué par le Gouvernement. Et le mal gagne du terrain. Il suffit de regarder ce qu'était la paroisse au siècle dernier et ce qu'elle est à présent pour s'en convaincre. Lors de la fondation de la paroisse, deux hommes seulement ne pratiquaient pas!

On ne lutte pas impunément contre Dieu. Et si Dieu attend très souvent l'autre vie pour punir les fautes des

individus, Il châtie toujours sur le coup les péchés des gouvernements. Que de sang versé depuis 1790!

Nous n'avons pu trouver les noms des gens des Villages des Sablons qui s'enrôlèrent dans la Chouannerie. Mais nous savons que les campagnes meurtrières du Premier Empire coûtèrent la vie à un bon nombre de nos marins.

Puis ce fut la guerre de 1870 et le trop célèbre camp de Conlie, sans compter les guerres coloniales qui durent toujours.

Quand sonna le tocsin de la mobilisation en 1914, les nôtres prouvèrent sur terre et sur mer qu'ils n'avaient rien perdu des vertus ancestrales. Ils se montrèrent dignes fils des vieux héros de la race. Mais le monument élevé le 6 mars 1921 à la mémoire des glorieux combattants porte les noms de trente victimes!

En 1939, le tocsin sonna à nouveau. Cette guerre éclair ajouta trois noms à la liste précédente. Puis, pendant quatre ans, ce fut l'occupation, à partir du début de juillet 1940, avec tous les ennuis inhérents à une telle situation : privations, tracasseries, craintes, divisions...

En 1944 vint alors la Libération, commençant par les bombardements du Pont-Saint-Hubert par les Alliés le 8 juin avec neuf avions, le 11 avec huit et le 12 avec vingt-neuf. Grâce à Dieu, il n'y eut pas de victimes au Port-Saint-Jean. La plupart des maisons furent endommagées et une détruite.

Enfin, le 4 août suivant, arrivée des Américains stoppés à Doslet par l'adversaire. De Saint-Suliac, les Allemands engagèrent un tir de harcèlement. Un obus tua deux personnes réfugiées au Vaudoré : Ernest Levoyer, de la Baguais, et un homme de Châteauneuf.

Le lendemain, nouvelle attaque à Doslet où les balles traçantes incendièrent sept maisons. Selon leur habitude, les Américains tirèrent sur le clocher et endommagèrent l'église. Après avoir pris Doslet, ils engagèrent à nouveau des combats aux Mottes, ainsi qu'entre le bourg et les Prières. Quatre soldats furent tués et deux civils : Maurice Legrand, par une balle, aux Villes-Angers ; un homme de Saint-Père, par une rafale de mitrailleuse allemande, à la Motte-Bily, où un enfant fut également blessé.

Pendant cette période, plusieurs terre-neuviens originaires de la paroisse disparurent aussi, l'un prisonnier des Anglais, l'autre à leur service, d'autres torpillés...

Et combien dont les jours furent abrégés par les gaz de la première guerre ou par la captivité de la seconde!

CONSÉCRATIONS

Continuellement nous sommes saignés par les guerres. Or, en 1917, à Fatima, la Vierge promit d'accorder la paix si le monde était consacré à son Cœur Immaculé et s'il se convertissait.

En 1942, Sa Sainteté Pie XII consacra l'Eglise et le monde au Cœur Immaculé de Marie et invita toutes les nations à s'y consacrer.

Le 26 juillet 1954, en la fête de Sainte Anne et dans son sanctuaire d'Auray, la Bretagne fut solennellement et officiellement consacrée à Marie par tous ses évêques.

La paroisse s'était déjà consacrée à la Vierge en 1936, le jour de la bénédiction de Notre-Dame du Sacré-Cœur, érigée à Vigneux en accomplissement d'un vœu fait pendant la Grande Guerre.

Mais le 1^{er} août 1954, en la solennité de Sainte Anne, votre pasteur consacra solennellement la paroisse au Cœur Immaculé de Marie. Puis il termina ainsi son allocution :

« De la double demande de la Vierge, condition indispensable mais infaillible de la paix, la Bretagne et la paroisse viennent d'accomplir, le jour de leur fête patronale, la pre-

mière partie : la consécration. Reste alors la seconde partie : la conversion... Il nous faut triompher du péché. Mais pour vaincre il faut de la volonté et des armes... Nos armes seront deux prières, l'une demandée par la Dame de Fatima : *O mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, préservez-nous du feu de l'enfer, et conduisez au ciel toutes les âmes, surtout celles qui ont le plus besoin de votre miséricorde!* L'autre, l'antienne de la solennité de ce jour : *O Mère de la Patrie, Sainte Anne toute puissante, sauvez vos Bretons, gardez leur foi, affermissez leurs mœurs, accordez-leur la paix par votre sainte intercession!* Quand nous serons pressés, résumons au moins ces prières par les deux invocations : *Marie, Refuge des pécheurs, priez pour nous, et Sainte Anne de la Rance, priez pour nous.* Et puissent ne pas nous être funestes les événements de 1960 qu'aurait annoncés la Dame de Fatima! »

Ce fut à cette occasion que la paroisse promit d'invoquer désormais sa sainte Patronne sous son ancien vocable de Sainte Anne de la Rance.

En fin de 1956, l'antique statue du Port-Saint-Jean, Sainte Anne sur Rance, fut retrouvée.

Au début de 1957, après bien des recherches et des confusions, les deux anciennes statues de la chapelle de la Ville-ès-Nonais furent enfin identifiées : *Sainte Marie des Sablons*, statue de la Vierge de la Sagesse; datant du début du xv^e siècle; *Sainte Anne de la Rance*, statue de notre patronne, datant de 1646.

Parfaitement restaurées par M. Joseph Leprince, ces statues délaissées furent remises en honneur : celle du Port,

en décembre 1956, dans la niche du calvaire; et les deux autres en avril 1957, dans l'église.

Entre temps, le *Messager Nonaisien* suggéra aux paroissiens d'adresser une demande à la Préfecture pour rendre à la commune le nom de Sainte-Anne-sur-Rance choisi par les fondateurs de la paroisse et plus esthétique que celui qui fut imposé.

Et ce serait encore une marque d'honneur donnée à notre sainte Patronne.

Il est vrai que les fondateurs de la paroisse auraient pu aussi choisir le nom de Sainte-Marie-des-Sablons.

AMÉNAGEMENTS

En 1860 une route fut ouverte au Port-Saint-Jean pour descendre au bac.

De nombreux bateaux venaient chercher au Port-Saint-Jean les pommes de tout l'arrondissement de Saint-Malo. Pour faciliter l'embarquement, la cale fut construite en 1897.

En 1909, la ligne du tramway Rennes-la Cotardais fut prolongée jusqu'à Saint-Malo *via* Ville-ès-Nonais.

Le tramway fut remplacé par les cars en 1950.

La ligne téléphonique fut établie en 1910.

On obtint en 1923, après quinze ans de réclamations pour « un établissement de facteur-receveur », une simple agence postale.

Le bourg fut électrifié en 1928; le Port-Saint-Jean et la Baguais, en 1929; Doslet, Pont-Livard et la Haute-Motte, en 1931; Vaubœuf et la Motte-Bily, en 1932.

A l'étude depuis 1901, mis trois fois en chantier, le Pont Saint-Hubert fut essayé le 20 octobre 1928 et inauguré officiellement le 11 août 1929.

Le péage fut perçu jusqu'au 23 septembre 1933.

Détruit par les Alliés le 12 juin 1944, il fut remis en construction en 1957.

Grâce à la générosité des paroissiens, la salle Sainte-Anne fut construite, la première partie en 1948, la seconde en 1951.

L'adduction d'eau fut effectuée en 1957 pour le bourg et les environs. Doslet bénéficia de l'installation faite par Châteauneuf en 1953.

La culture des primeurs cède à nouveau la place à celle du blé et surtout à l'élevage.

La petitesse et l'éparpillement des pièces entravent la modernisation du matériel, atténuent le rendement et demandent le remembrement.

DÉMOGRAPHIE

La marine est la seule carrière ouverte aux jeunes. Par suite du manque d'emploi et aussi de logement dans la commune, la population a baissé d'un tiers depuis un siècle : de 945 à 615 habitants. Cependant les Nonaisiens émigrent difficilement et reviennent toujours au pays dès qu'ils le peuvent.

Bien des familles sont enracinées dans la paroisse depuis des siècles.

Un tableau des origines, des activités et des âges donnera un portrait assez exact de la population.

Sur 615 habitants, 425 sont originaires de la paroisse, 93 des paroisses limitrophes (Saint-Suliac, Saint-Père, Châteauneuf, Miniac-Morvan, Pleudihen, Plouër), 64 d'Ille-et-Vilaine, 18 des autres régions bretonnes (dont 14 des Côtes-du-Nord), 15 de hors-Bretagne (dont 6 de parents bretons).

25 % des habitants vivent de la terre, 24 % de la mer, 16 % de leur retraite, 14 % de leur salaire (ouvriers, employés, fonctionnaires), 9 % de leurs rentes ou assurances, 7 % de l'artisanat, 5 % du commerce.

Les retraités sont en majeure partie des marins dont la plupart cultivent un peu de terre.

Les marins en activité sont presque tous sur les navires de Commerce; peu sur les navires de Pêche ou de Guerre.

La moitié des habitants ont moins de 32 ans; 127 sont du siècle dernier; 50 ont plus de 70 ans.

LE CLERGÉ

RECTEURS DE LA PAROISSE

1847. Jean-Marie Bodin, né à Saint-Lunaire en 1803.
1872. Emmanuel Dupont, né à Saint-Servan en 1807.
1876. Pierre Cordon, né à Pleurtuit en 1833.
1890. Pierre Samson, né à Pleurtuit en 1839.
1894. Charles Savouret, né à Saint-Père, en 1853.
1925. Eugène Lohier, né à Cancale en 1876.
1936. François Durand, né à Miniac-Morvan en 1874.
1947. Aristide Jamet, né à Cancale en 1898.
1953. Joseph Auffret, né à Saint-Coulomb en 1909.

VICAIRES

Lemarchand, 1848. — Duclos, 1869. — Gautier, 1872. —
Lebret, 1881. — Soufflet, 1882. — Lohier, 1901.

En 1925, d'un commun accord avec son vicaire, M. l'abbé Savouret obtint la nomination de M. Lohier pour lui succéder comme recteur. M. l'abbé Savouret resta cependant au presbytère jusqu'à sa mort, survenue le 25 avril 1931. Ils travaillèrent donc dans la paroisse l'un pendant trente-sept ans, l'autre pendant trente-cinq ans.

Dans le passé, la paroisse a donné de nombreux prêtres à l'Eglise. En 1900 ils étaient treize vivants. Aujourd'hui ils ne sont plus que deux. C'est l'indice de la décadence religieuse de la paroisse. Dieu sème toujours les vocations. Mais elles ne s'épanouissent pas parce qu'elles ne trouvent un terrain favorable ni dans la paroisse, ni dans les familles, ni dans le cœur des jeunes.

Voici la liste des prêtres de la paroisse nés depuis sa fondation, avec les dates de naissance, d'ordination, de décès.

	N.	O.	D.
Jean Taillefer	1847	1873	1931
Ange Hativel	1852	1878	1927
Malo Lecourtois	1853	1879	1909
Marie-Ange Legaigoux	1854	1878	1937
Henri Lecoulant	1859	1883	1944
Joseph Guerlavas	1859	1885	1899
Louis Lecourtois	1861	1885	1920
Joseph Vilala	1863	1886	1927
François Lemée	1863	1887	1928
Jean-B. Brindejone	1864	1887	1930
Joseph Lefeuvre	1871	1898	1931
François Durand	1872	1897	1900
Ange Lefeuvre	1873	1898	1929
Joseph Grignard	1883	1908	1909
Jean-M. Dervilly	1889	1914	
Yves Brindejone	1913	1939	

LES MAIRES

- 1850. Etienne Brulé.
- 1865. Julien Galène.
- 1874. Etienne Brulé (le même).
- 1878. Pierre Furet.
- 1879. Louis Lecœur.
- 1881. Etienne Brulé (le même).
- 1889. Etienne Brulé, fils.
- 1932. François Hilaire.
- 1939. Jules Legaignoux.
- 1940. Suliac Simon.
- 1941. Jean Hervé.
- 1944. Hippolyte Ficquet.
- 1953. François Jambon.

COSTUMES

Nous ne sommes guère compétent en cette matière, et pourtant il convient de dire un mot des costumes. Il ne s'agit pas des *costumes* de notre temps où tout le monde s'habille de la même façon ou plus exactement se déshabille avec la même impudeur; où beaucoup sont plus décents en Hindous la nuit dans leur chambre qu'en Papous le jour dans les rues; où la plupart sont (en convenance) pauvres comme rats d'église, au point de ne pas avoir une chemise à se mettre sur le... derrière. Il s'agit du temps passé, où l'on avait un costume spécial pour chaque paroisse; où l'on s'habillait le matin en se levant; où l'on était assez riche, même en bon sens, pour cacher son... *esthétique*.

A cette époque civilisée, où « les femmes en Bretagne s'habillaient comme des princesses », les Saintannaises ou Nonaisiennes portaient un costume assez riche, bien que comprenant peu de velours. Robe à plis en tiretaine, corsage en drap boutonné jusqu'au menton, tablier avec piécette couvrant la poitrine, étaient de couleurs gris sombre, vieux rouge ou feuille morte. Le châle cependant, épinglé en son

milieu et mis en pointe, s'agrémentait de couleurs vives. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que le costume devint noir. La coiffe, aux dimensions variables, portait un pignon.

Une nuit de Noël, un gabarier de la Rance fut pris de compassion pour le solitaire de l'Île aux Moines, privé de chauffage. Il décida d'aller la nuit même à marée descendante, malgré le froid et la tempête, ravitailler le moine en combustible. Pour l'empêcher, sa femme lui cacha ses *braies* pendant son sommeil. Cherchant en vain son pantalon à l'heure du départ, il dit à son épouse : « Tu ne gagneras pas, j'irai en queue de chemise ! » Et il partit ainsi.

C'est en mémoire de son œuvre charitable que, pendant plus de deux siècles, les gabariers de la Rance et aussi tous les hommes de la région portaient un pantalon de toile blanche, à jambes un peu courtes et à fond très bouffant, qui de loin les faisait paraître en chemise. Ils portaient aussi une chemise de lin, un gilet noir brodé de fleurs, une veste en laine de couleur variable. Ils étaient souvent coiffés d'un bonnet de laine ou d'un suroît.

« Le costume *moderne* a pour but d'exciter les bas instincts. Le costume breton met en valeur la personne elle-même. Il est des costumes qui dégradent les personnes qui les portent et celles qui les regardent. Avec les costumes bretons il est difficile d'être vulgaire, et ils imposent une

distinction naturelle et du respect pour soi et pour les autres. »

Vous admirez le costume de votre paroisse. Pourquoi ne le reprenez-vous pas ? Parce que ce n'est pas la mode ! N'alléguez pas d'autres raisons. Il ne coûterait pas plus cher que les « à la mode » qu'il faut changer tous les six mois. Il serait aussi pratique, car il n'est pas défendu d'y apporter des modifications qui l'adapteraient aux nouvelles conditions de vie.

ÉPILOGUE

Une étude du caractère et des mœurs des natifs de la paroisse terminerait avantageusement cet ouvrage. Il serait aisé de louer leurs qualités, car ils possèdent les grandes vertus inhérentes aux populations agricoles et maritimes.

Mais nul n'est parfait : il faudrait, pour être juste, signaler aussi leurs... petits travers. Et il est parfois dangereux de dire à quelqu'un ses quatre vérités, même si ce quidam s' imagine de bonne foi un phénix qui ne prend pas la mouche pour un rien. D'ailleurs il est toujours plus sage de laver son linge sale en famille.

Nous préférons donc nous en tenir là, et vous inviter seulement, mais fortement, à aimer votre paroisse. Car si vous l'aimez, vous aurez à cœur de maintenir sa renommée, de développer ses vertus, *vos vertus*, en marchant sur les traces de vos ancêtres pétris de noblesse, de courage, de grandeur d'âme, de charité et de religion.

Sans doute vous l'aimiez déjà, votre petit pays. Vous l'aimerez davantage à présent, car pour aimer il faut connaître. Vos *champagnes*, vos chemins, vos villages, votre église, vos calvaires, les bords de la Rance dont Chateaubriand a écrit qu'ils mériteraient à eux seuls d'attirer le

voyageur, la terre même que vous foulez aux pieds chaque jour, tout cela a une âme, et cette âme désormais parlera à la vôtre.

Nous terminerons alors ces quelques pages d'histoire en reprenant en partie le texte de messire Guillaume Gruel, escuyer, achevant sa « chronique des faitz et gestes de son défunct prince Arthur, par la grâce de Dieu Duc de Bretagne » :

« Pour ce, tous ceulx et celles qui liront ce livre, ou l'oiront lire, vueillent prier pour celuy qui a escrit et mis en histoire partie des faitz (de cette paroisse) n'y ayant riens mis qu'il a peu seavoir qui ne soit à la vérité, afin que Dieu luy veille pardonner ses méfaitz, amen. »

CET
OUVRAGE
A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN SEPTEMBRE 1957
PAR
L'IMPRIMERIE DE CHATELAUDREN
(ÉDITIONS DE MONTSOURIS)
(COTES-DU-NORD)

